

Rapport d'activité 2024



La médiation animale à la SEES de la Clarté (Quimper)

Association Reconnue d'Utilité Publique
14, rue Georgette Agutte – 75018 Paris
www.championnet-asso.fr

Merci aux Directrices et Directeurs d'établissements, aux chefs de services et à tous les salarié(e)s de l'Association Championnet qui ont permis, grâce à leur travail et leur disponibilité, la réalisation de ce rapport d'activité associatif.

Sommaire

Rapport moral de la Présidente.....	5
Rapport d'activité du Directeur Général	7
Les établissements et services	11
L'organigramme associatif	13
L'équipe du siège (Paris 18 ^{ème})	13
L'organisation territoriale et les directions d'établissements.....	14
Le dialogue social	16
Vie associative.....	16
L'implantation géographique des établissements.....	17
Les emplois	18
Présentation des comptes 2024	19
Les projets immobiliers	21
Découvrons maintenant nos actions en 2024 !	22
Championnet à Paris	23
Parrainage du GEM Connexion plus.....	23
ESAT de la Bièvre (Paris 13 ^{ème})	24
L'ESAT Ménilmontant (Paris 20 ^{ème} et 18 ^{ème})	25
Le CAJ Ménilmontant (Paris 20 ^{ème})	26
Le FJT Championnet (Paris 18 ^{ème})	27
Championnet Loisirs (Paris 18 ^{ème}).....	28
Championnet en Haute-Savoie	30
IME Chalet Saint André (Megève et Sallanches).....	30
SESSAD Genevois (Annemasse) et Haute-Vallée (Sallanches)	31
DITEP le Home Fleuri (Mont Saxonnex – Bonneville – Saint Pierre en Faucigny)	32
CMPP Championnet (Annecy – Ville La Grand – Thonon Les Bains)	33
Le CFPH Championnet (Sallanches)	34
MECS La Maison Bleue (Sallanches).....	35
AJA et AJJ L'Envol (Sallanches) et AJJ Tremplin (Saint Julien en Genevois).....	36
AEMO Odysée (Bassin Annécien) et AEMO Elan (Arve / Faucigny / Mont-Blanc)	37
SAHMNA (Sallanches - La Roche Sur Foron - Bonneville)	38
Service de Soutien à la Parentalité (Sallanches).....	39
Service jeunes majeurs (Sallanches)	39
Service "Gestion des listes d'attente" (Sallanches)	39
Visites en Présence d'un Tiers « Accordage et Maillage » (Sallanches – Saint Julien en Genevois) .	39
Championnet dans l'Oise	40
L'IMPro Jean Nicole (Chevrières).....	40
Championnet dans le Finistère.....	42

L'IME La Clarté (Quimper - Kerlaz).....	42
Le SESSAD 29 (Quimper).....	43
Le SAVS (Plonéis)	44
L'ESPO (Quimper)	45
L'Emploi Accompagné (Quimper)	45
Le Chantier Insertion Jeunes (Quimper)	45
Entreprise adaptée : L'APAC 29 (Lothey).....	46
Les coordonnées des établissements	49
Le Glossaire.....	51

Rapport moral de la Présidente

Mme Martine ISRAEL



Au terme de l'assemblée générale de l'association du 20 juin 2024, les membres du Conseil d'Administration m'ont désignée présidente. Consciente de la charge que cela représentait, mais aussi du poids de responsabilité que cela impliquait, j'ai longuement réfléchi avant d'accepter ce qui représente pour moi un nouveau défi.

Bernard Besse, mon prédécesseur, m'encourageait depuis plusieurs mois à reprendre ce flambeau. Il se battait contre la maladie et souhaitait pouvoir paisiblement transmettre sa charge. Il m'a donc préparé à accepter cette mission en partageant les informations mais aussi ses réflexions au sujet de la conduite de l'association.

Bernard était un « amoureux » de l'association Championnet. Il lui consacrait beaucoup de son temps, de ses pensées et il avait pour ambition de la faire rayonner. Son aventure au sein de l'association a débuté au lendemain de la guerre, au début des années 50, lorsqu'il fréquenta le patronage et participa aux colonies de vacances à la Clarté et au Ker Trez Malouen. Les lecteurs assidus de l'Entre-Nous, notre bulletin associatif, dont le numéro zéro a été publié en 1907, et qui continue d'exister, ont pu durant de longues années profiter des récits et souvenirs que Bernard évoquait dans le chapitre intitulé « Raconte-nous Championnet, l'Ancien ! ». Sa dernière contribution, qui figure dans le numéro du mois de novembre 2024, évoque justement ce que représente pour notre association ce lieu du Ker Trez Malouen qui abrita, à partir de 1908, les premières colonies de vacances proposées aux jeunes « colons » du 18^{ème} arrondissement. Ainsi, est-ce un hasard ou un signe du destin, Bernard, par cet ultime article, revenait aux sources de ce qui fut l'engagement de toute une vie.

Ses obsèques, célébrées le 6 mars 2025, nous ont donnés l'occasion de recueillir de multiples témoignages qui rendaient compte de sa richesse, de son humanité et de sa générosité. L'abbé Julien Bernard, figure éminente de l'histoire de notre association, souhaitait que tous ceux passant par Championnet puissent « devenir meilleur ». Avec Bernard, mais aussi avec beaucoup d'autres, son vœu s'est exaucé. Merci à Bernard et à tous ces anciens, aux administrateurs d'hier et d'aujourd'hui, d'avoir porté et de continuer de porter haut l'ambition de notre association au service de celles et ceux qui ont besoin d'être soutenus, accompagnés, encouragés.

Pour ma part, comment suis-je arrivée à Championnet ?

En premier lieu, j'ai connu Championnet Sports où mes filles pratiquaient la danse. Beaucoup plus tard, j'ai découvert Championnet Loisirs, en m'inscrivant à la chorale.

Après avoir cessé mes activités professionnelles comme médecin en PMI et à l'ASE en Seine Saint Denis, j'ai souhaité me rendre utile en proposant ma candidature au Conseil d'Administration. C'est ce qui m'a permis de découvrir toutes les activités de l'association et notamment ses actions en faveur de toutes celles et ceux, jeunes et adultes, qu'elle accompagne au sein de ses établissements et services sociaux et médico-sociaux, à Paris, en Haute-Savoie, dans l'Oise et dans le Finistère. Cet engagement était tout à fait cohérent avec mes engagements professionnels antérieurs.

M'imprégnant de l'histoire de l'association Championnet, j'y ai trouvé une association qui a toujours su être présente là où il était nécessaire qu'elle soit, comme dans la Résistance lors de la deuxième guerre mondiale, ou s'adapter à son temps, transformant ses préventoriums au cours des années 60 en établissements d'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Je souhaite inscrire mon action dans la continuité de mes prédécesseurs, en étant fidèle à l'héritage historique et aux valeurs qui nous ont été confiées, mais en demeurant résolument ouverte à notre monde d'aujourd'hui, ses transformations, ses incertitudes, ses crises mais aussi aux espoirs que portent tous ceux qui continuent de croire que nous pouvons construire une société plus fraternelle, plus généreuse. Certes notre association est modeste, et d'aucuns pourraient dire qu'elle compte pour peu dans la conduite de ce monde, mais elle réunit à son échelle des adhérents, des bénévoles, des professionnels qui chaque jour cherchent à faire « ce qu'ils ont à faire ». J'en suis le témoin privilégié, à l'occasion de mes visites dans nos établissements, de mes rencontres avec celles et ceux que l'on accompagne et avec nos professionnels.

L'année 2024 aura été, dans notre pays, l'année Olympique. Nous gardons tous en mémoire ces instants de grâce, ces moments où l'émotion nous saisit, qu'elle soit celle de la victoire ou de la défaite. Nous avons pu admirer le courage et la ténacité de tous les athlètes, et notamment ceux qui ont participé aux jeux paralympiques. Nous avons vu ces visages envahis de joie et parfois de déception. Ces émotions nous les vivons si souvent dans nos établissements et services. Il y a bien souvent de quoi être ébloui, ému par ces petites victoires du quotidien que l'on recueille lors des différentes manifestations que nous proposons à l'occasion de remises de diplômes, de prix, de médailles du travail. Il y a de la noblesse dans nos actions, dans nos métiers, et pourtant ils demeurent peu valorisés et aussi peu connus. Les valeurs de l'olympisme sont « l'excellence, le respect et l'amitié », nous pouvons les faire nôtres, car elles nous portent nous aussi. Nous ne sommes pas des champions de la communication, même si là aussi nous cherchons à nous améliorer, et nous ne savons pas non plus toujours mettre en valeur nos réalisations. Nous n'attendons pas de récompenses particulières, tant ce que nous faisons nous semble normal, mais nous voulons continuer d'agir, dans les grandes comme les petites choses.

Ce rapport associatif 2024 vous permettra, je le souhaite, de mieux connaître notre association et de découvrir son fonctionnement et ses évolutions au cours de cette année. Je vous souhaite une agréable lecture.

Avec toute ma considération.

Martine ISRAEL – Présidente



L'affiche de Noël des enfants de Championnet Loisirs

Rapport d'activité du Directeur Général

M. Bruno MONTOYA



L'année 2024 a été marquée par une situation d'instabilité politique. L'annonce par le président de la République d'une dissolution de l'Assemblée Nationale, le 9 juin 2024, suivie des élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024, n'ont pas permis d'aboutir à une clarification du paysage politique, qui se trouve divisé globalement en 3 blocs (avec y compris à l'intérieur de ces blocs des sous-groupes affirmés).

Cette situation relativement inédite dans l'histoire de la 5^{ème} République a suscité, comme nous en avons été témoins, différents blocages dans le développement des politiques publiques qui nous concernent. Nous avons eu le sentiment que les gouvernements successifs n'étaient plus en mesure de développer ou de poursuivre les politiques initiées concernant les questions du handicap, de la protection de l'enfance ou du logement accompagné, qui sont nos domaines d'intervention. Pourtant, en dépit de ce constat, nous avons pu poursuivre le déploiement de transformations définies préalablement.

Pour ce qui concerne les mesures en faveur des personnes handicapées nous avons poursuivi la mise en œuvre des conclusions de la 6^{ème} conférence nationale du handicap du 26 avril 2023.

Au cours de cette conférence, 10 engagements furent formulés qui impliquent une réelle transformation de notre société, afin qu'elle devienne pleinement inclusive.

Ces engagements sont les suivants :

1. L'école pour tous.
2. Un repérage et accompagnement précoce pour les enfants.
3. L'université pleinement accessible.
4. L'accès à l'emploi, y compris l'emploi public et l'accompagnement dans le parcours d'insertion et de formation.
5. De mêmes droits pour les travailleurs en ESAT que pour l'ensemble des salariés.
6. Un accès à la santé et aux aides techniques amélioré.
7. Pleinement respecter les obligations d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports.
8. L'exemplarité des services publics pour l'accessibilité physique et numérique.
9. Une effectivité des droits et des solutions renforcées.
10. Un égal accès au sport, à la culture et aux loisirs.

Ces engagements, pour ce qui concerne nos établissements et services, sont propices à des évolutions majeures dans nos modes de fonctionnement, dans nos pratiques d'accompagnement, et viennent transformer nos « cultures » en questionnant la « posture » d'expert de nos professionnels. Ces évolutions professionnelles étaient annoncées par le rapport de Denis Piveteau, conseiller d'État, remis au gouvernement en février 2022, intitulé : *Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change. Choisir un métier du travail social c'est se donner le « pouvoir d'agir », avec les personnes que l'on accompagne, pour faire advenir une société « inclusive »*. Ce titre, à lui seul, définit bien les mutations en cours.

Reprenons les engagements qui nous concernent directement :

L'école pour tous :

- Des équipes médico-sociales seront positionnées auprès de l'Éducation nationale pour intervenir en soutien des élèves et des équipes pédagogiques : ainsi, cette mesure nous encourage à développer des réponses innovantes par la création d'unités médico-éducatives et le déploiement d'équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS).
- Les établissements médico-sociaux pour enfants devront se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées : la publication du décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux nous offre la possibilité de repenser notre modèle institutionnel au sein de nos IME et SESSAD, en continuité de ce qui fut initié dès 2017 pour les dispositifs ITEP.
Ce décret du 5 juillet 2024 engage nos IME et SESSAD à repenser leur cadre d'intervention. Ces chantiers institutionnels, débutés en 2024, doivent permettre d'adapter l'accompagnement de l'enfant et de sa famille par la proposition de modalités d'accompagnement « plurielles et combinées » (prestations en milieu ordinaire - SESSAD notamment, prestations en accueil de jour et de nuit, prestations à temps partiel ou complet). Il encourage aussi nos établissements à développer une offre d'appui-ressources auprès de la communauté éducative et des acteurs de droit commun. Il s'agit de mettre l'expertise des professionnels du dispositif intégré au service de tous les acteurs de la vie de l'enfant (dont les établissements scolaires) pour faciliter les parcours et la réalisation du projet de vie, sous forme de formation / sensibilisation, conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé.

Un repérage et accompagnement précoce pour les enfants :

- Cet objectif concerne principalement nos CMPP qui interviennent dans le repérage et le diagnostic des jeunes présentant un trouble neurodéveloppemental (TND) : l'autisme, les troubles Dys (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, dysphasie), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et le trouble du développement intellectuel (TDI). Ainsi nos services se sont ils engagés dans la formation de leurs professionnels afin qu'ils assurent cette mission essentielle, conformément aux objectifs de la Stratégie Nationale 2023-2027, en mettant en œuvre des passerelles de coordination et d'orientation (PCO).

De mêmes droits pour les travailleurs en ESAT que pour l'ensemble des salariés :

- Cet objectif ambitieux est inscrit au cœur de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, laquelle consacre la transformation des ESA(Aide)T en ESA(Accompagnement)T. La loi octroi aux travailleurs handicapés en ESAT un statut « d'assimilé salarié ». L'idée est de leur procurer des droits individuels et collectifs octroyés par le code du travail, tout en conservant un statut protégé spécifique lié à l'accueil en établissement médico-social. Ainsi, le contrat de "soutien et d'aide par le travail" est rebaptisé "contrat de soutien et d'accompagnement par le travail". Les travailleurs en ESAT se voient reconnaître un certain nombre de droits collectifs, assimilables à ceux du droit commun, notamment, la reconnaissance d'un droit d'alerte, d'un droit de retrait en cas de danger imminent et d'un droit de grève avec le droit d'adhérer à un syndicat.
Un délégué des travailleurs est élu par ses pairs et a pour mission de présenter à la direction de l'ESAT toutes les réclamations individuelles, mais aussi de veiller au respect des droits et des devoirs des travailleurs en ESAT, tels qu'ils sont précisés par le règlement de fonctionnement et les contrats de soutien et d'accompagnement par le travail. Il a vocation par ailleurs à aider, conseiller et informer les travailleurs sur leurs droits et devoirs. Une nouvelle instance, intitulée instance mixte, composée en nombre égal de représentants des travailleurs et de représentants des professionnels de l'ESAT, en charge de formuler des recommandations et d'émettre des avis sur la qualité de vie au travail (QVT), l'hygiène et de la sécurité, la prévention et l'évaluation des risques professionnels, est constituée au sein des établissements.

La loi propose de nombreuses autres dispositions qui vont dans le sens de l'objectif défini. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans le plan de transformation des ESAT établi en 2021 par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées.

Accessibilité, accès au sport et à la culture :

- Enfin, dans tous nos établissements et services nous œuvrons afin que les jeunes et adultes que nous accompagnons puissent bénéficier de lieux d'accueil répondant aux normes d'accessibilité, et puissent aussi, autant que faire se peut, accéder à des activités sportives ou culturelles « de droit commun ». Il serait ici trop long de présenter tout ce qui est réalisé en ce sens, la lecture du rapport vous permettra d'en découvrir certains aspects.

Ces transformations demandent à nos établissements d'engager des évolutions majeures. La place de l'utilisateur est modifiée et la place de nos professionnels est bousculée. Garantir le « pouvoir d'agir », le respect des droits fondamentaux, développer l'approche inclusive des accompagnements, provoque des transformations profondes. Les professionnels, aussi compétents et expérimentés soient-ils, doivent se situer non plus en prescripteurs d'actions mais en contributeurs du projet de la personne accompagnée. La référence est le droit commun. Nos établissements et services doivent donc s'ouvrir, sortir du cadre institutionnel traditionnel qui les a constitués depuis toujours. Le parcours, la coordination, la fluidité, l'agilité sont des termes qui qualifient aujourd'hui nos modes d'intervention. Ces mutations sont bousculantes mais motivantes. Elles nous invitent à la créativité, à l'élaboration participative de nos projets d'établissements et de services. Chaque professionnel devient une ressource au service d'un projet global, acteur au sein d'un collectif d'acteurs. Ces attentes sont valorisantes et donnent à chacun la possibilité de développer ses compétences. Nos organisations sont pensées comme des systèmes holistiques, au sein desquels s'établissent des interconnexions, des interdépendances. Ces évolutions vont imprégner nos métiers et redonner, là aussi, du pouvoir d'agir à nos professionnels. C'est un défi managérial, mais un défi stimulant.



Spectacle de Hip-Hop les Lutins du CAJ Ménilmontant

Si nous constatons des avancées réelles dans le domaine des politiques publiques en faveur des personnes présentant un handicap, sans mésestimer, tout ce qui reste à accomplir, nous constatons dans le domaine de la protection de l'enfance toutes les carences génératrices de souffrances, tant chez les professionnels que chez les mineurs confiés. Il n'est pas une semaine sans que dans la presse locale ou nationale soient évoquées des difficultés affectant des services de protection de l'enfance.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite Loi Taquet, du nom du secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance, venant poursuivre la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, a été adoptée dans un contexte où un certain nombre de problèmes ont été soulevés à la suite d'enquêtes ou de témoignages d'anciens enfants placés. Ces témoignages traduisaient les insuffisances et parfois les maltraitances produites par un système de protection dysfonctionnel. De

nombreux départements en charge de cette protection ont réduit, pour des questions d'équilibre budgétaire, les moyens octroyés, alors que la demande est croissante.

Notre association intervient dans un territoire, le département de la Haute-Savoie, qui dispose de ressources et qui cherche à améliorer le service rendu. Cette situation favorable nous permet d'être reconnus et nous donne la possibilité de proposer des actions innovantes au sein de nos établissements et services, mais aussi par des expérimentations dans le domaine notamment de l'appui à la parentalité et du suivi des jeunes majeurs. Vous pourrez à la lecture de ce rapport prendre connaissance de nos initiatives en la matière.

Pour conclure ce rapport il me faut mentionner ce qui fut une avancée fort attendue, intervenue en 2024, concernant la revalorisation salariale des professionnels de notre secteur.

Après la pandémie de COVID apparue en 2020, il y eut une prise de conscience de la part des pouvoirs publics au sujet de la faiblesse des rémunérations dans notre branche d'activité pour des professionnels qui étaient demeurés fortement mobilisés pour accompagner, durant la crise sanitaire, les personnes les plus vulnérables de notre société. En mai 2020 était annoncé le lancement du SEGUR de la santé qui consacra des revalorisations salariales des métiers des établissements de santé et des EHPAD, dès septembre 2020. Dans le secteur médico-social, l'application de ces mesures fut retardée au détriment de nos professionnels. Nous avons donc été confrontés à un calendrier de revalorisation avec des étapes incomplètes.

Ce calendrier erratique fut le suivant :

- Revalorisation salariale des personnels soignants et de rééducation des établissements médico-sociaux de 238 € brut par mois, dite « Laforcade 1 », à partir du 1^{er} novembre 2021.
- Revalorisation salariale « Ségur 2 » de 38 € brut par mois à partir du 1^{er} janvier 2022, pour les personnels soignants et de rééducation des établissements médico-sociaux.
- Mise en place du complément de rémunération aux personnels socio-éducatifs des établissements sociaux et médico-sociaux, soit une revalorisation salariale de 238 € brut par mois, à partir du 1^{er} avril 2022.
- Revalorisation salariale de 517 € brut par mois attribuée aux médecins exerçant au sein d'établissements médico-sociaux à partir du 1^{er} avril 2022.

Même avec un retard dans le calendrier d'application, comparativement au secteur de la santé, nous avons salué la mise en œuvre de ces mesures. Cependant une part non négligeable de notre personnel, soit environ 30 % de notre effectif, n'était pas concernée. Il s'agissait des professionnels des filières administratives, logistiques et des personnels de direction. Nous considérons qu'il s'agissait d'un traitement discriminatoire, car sans l'action de ces salariés nos établissements et services ne peuvent fonctionner. Nos organisations patronales et syndicales de la branche ont fait pression auprès des pouvoirs publics pour qu'enfin cette injustice soit réparée. Ce fut chose faite en juin 2024, grâce à l'agrément et l'extension d'un accord de branche qui prévoyait que la prime SEGUR devait concerner tous les professionnels de la branche, les « oubliés » ont ainsi pu bénéficier du dispositif à partir du 1^{er} janvier 2024. Nous avons salué, comme il se doit, l'aboutissement de cette revendication portée par notre association.

Je vous remercie pour votre attention. Avec toute ma considération.



E Chalet St André



DITEP Home Fleuri



IMPro Jean Nicole

Les établissements et services

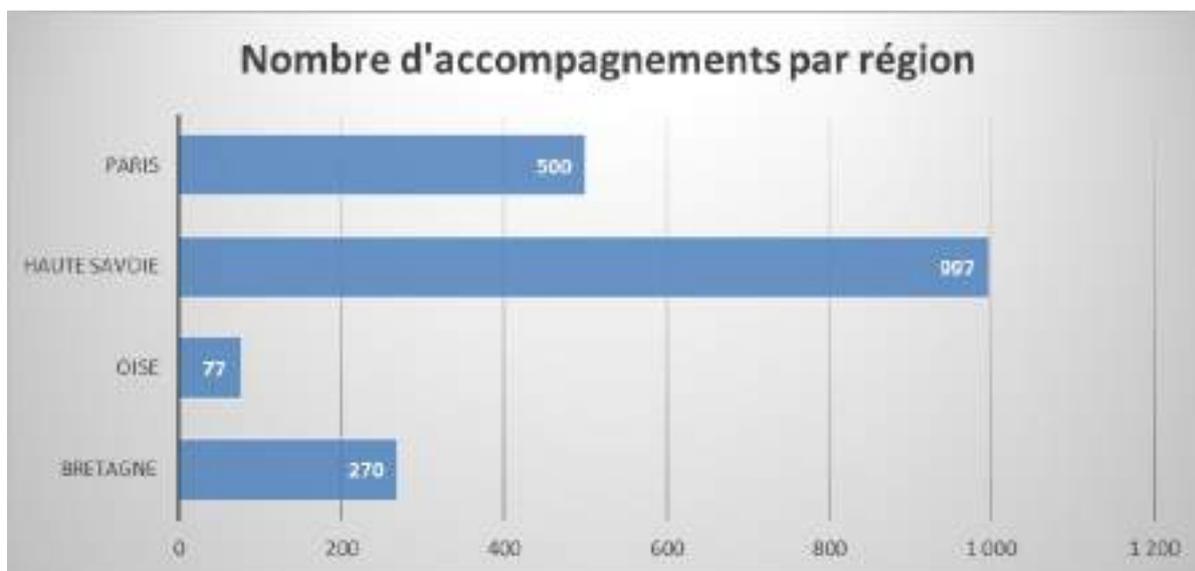
Notre association est implantée dans 4 départements, Paris, l'Oise, la Haute-Savoie et le Finistère, et gère 24 établissements sociaux et médico-sociaux qui interviennent dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'habitat accompagné :

Département	Nom	Type	Adresse	N° SIRET	N° FINES	Capacités autorisées
75	Association Championnet	Siège	14 - rue Georgette Agutte 75 018 PARIS	77569336900016	750721219	
	FJT Championnet	Foyer de Jeunes Travailleurs	16 - rue Georgette Agutte 75 018 PARIS	77569336900099	750710238	162
	ESAT de la Bièvre	Établissement et Service d'Aide par le Travail	37 - 41 - rue Louise Weiss 75 013 PARIS	77569336900305	750832115	67
	ESAT et CAJ Ménéilmontant	Établissement et Service d'Aide par le Travail Centre d'activités de Jour	40 - rue des Panoyaux 75 020 PARIS 12 - rue Delaitre 75 020 PARIS	77569336900180 77569336900214	ESAT : 750710659 CAJ : 750041576	ESAT : 153 CAJ : 35
60	IMPro Jean Nicole	Institut Médico-Professionnel	231- rue de Compiègne 60 710 CHEVRIÈRES	77569336900081	600100945	64
29	IME La Clarté	Institut Médico-Éducatif	7 - allée Louis Bouguennec 29 000 QUIMPER	77569336900263	290000439	35
	IME LA CLARTE SIFPRO	Institut Médico-Éducatif	Le Vieux Chate!l 29100 KERLAZ	77569336900347	290035120	70
	SESSAD 29	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile	50 - rue du Président Sadate Aile Sud - Bât A - Niveau 1 29 000 QUIMPER	77569336900313	290020205	45
	SAVS Plonéis	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale	16 - rue Flora Tristan 29 710 PLONEIS	77569336900222	290033554	25
	CPP Championnet	Centre Pédagogique et Professionnel	4 - rue Hent Glaz 29 000 QUIMPER	77569336900206	ESPO : 290031285	ESPO : 8
74	IME Saint André	Institut Médico-Éducatif	316 - route du Villaret 74 120 MEGÈVE	77569336900040	740781356	60
	SESSAD Haute Vallée	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile	365 - rue Emma Lanche 74 700 SALLANCHES	77569336900321	740011309	28
	SESSAD Genevois	Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile	2 - rue de la Paix 74 100 ANNEMASSE	77569336900339	740011317	43
	DITEP le Home Fleuri	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique	115 - route du Quart-dernier 74 130 MONT SAXONNEX	77569336900107	740781364	DITEP : 77 (ITEP 45 / SESSAD 32)
			288 - rue Pertuiset 74 130 BONNEVILLE	77569336900255		
			889 - route des Gorges du Borne 74 800 SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY	77569336900248		
	CFPH "Le Championnet"	Centre de Formation Professionnelle Hôtelière - MECS	1260 - avenue André Lasquin 74 704 SALLANCHES	77569336900123	740008156	22
	MECS la Maison Bleue	Maison d'Enfants à Caractère Social	225 Avenue de Genève 74 700 SALLANCHES	77569336900123	740016571	12
	AJJ Tempo	Accueil de Jour Judiciaire	210 - rue du Docteur Berthollet 74 700 SALLANCHES	77569336900123	740018122	36
	AJJ Envol	Accueil de Jour Judiciaire	193 - Avenue de Genève 74 700 SALLANCHES	77569336900123		
	AJA Envol	Accueil de Jour Administratif	193 - Avenue de Genève 74 700 SALLANCHES	77569336900123	740017603	10
	AJJ Tremplin	Accueil de Jour Judiciaire	10 - Lotissement le Chesnay 74 160 ST JULIEN EN GENEVOIS	77569336900123	740017611	24
	AEMO Odysée	Action Éducative en Milieu Ouvert	84 - route du Viéran - Pringy 74 370 ANNECY		740019740	110 mesures
	AEMO Elan	Action Éducative en Milieu Ouvert	14 - rue Jeanne d'Arc 74 700 SALLANCHES	77569336900172	740019732	70 mesures
CMPP Alfred Binet	Centres Médico-Psycho Pédagogiques	Chemin Jean Moynat 74 200 THONON-LES-BAINS	77569336900297	740783162	File active: environ 370 par an	
		2 - place du Porte-Bonheur 74 100 VILLE-LA-GRAND	77569336900289	740783188		
		4 - rue du Mont Blanc 74 000 ANNECY	77569336900271	740781125		
SAHMNA	Service d'Accueil et d'Hébergement MNA	401 - rue de Montagny 74 700 SALLANCHES			50	

En 2024, notre association a poursuivi sa croissance avec la création en Haute-Savoie d'un centre d'hébergement et d'accompagnement pour 50 mineurs non accompagnés. Ce nouveau service a ouvert à partir du 1^{er} septembre 2024. Sa création est intervenue au terme d'un processus d'appel à projet initié par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, notre candidature étant retenue.

En file-active annuelle, notre association accompagne environ 1 800 mineurs et adultes dans l'ensemble de ses établissements et services.

Dans nos différents territoires, notre activité se répartit ainsi (en file active annuelle) :



Outre l'activité de nos établissements et services, nous accompagnons au sein de notre chantier d'insertion « jeunes » et dans le cadre de l'emploi accompagné, une trentaine de personnes. Enfin, notre centre de loisirs et culture, Championnet Loisirs, propose chaque année à environ 250 personnes, enfants et adultes, diverses activités. Ainsi, globalement, notre association accueille chaque année environ 2100 personnes.

De plus, dans le cadre de la prestation de service « visite en présence d'un tiers » que nous assurons en Haute-Savoie au profit de la direction de la protection de l'enfance du département, nous avons mobilisé environ 4 500 heures de prestations en 2024 pour répondre aux demandes formulées par le juge des enfants. En 2025, nous avons été retenus pour le renouvellement de cet appel d'offre pour un volume annuel de 5 400 mesures, sur l'ensemble du territoire départemental.

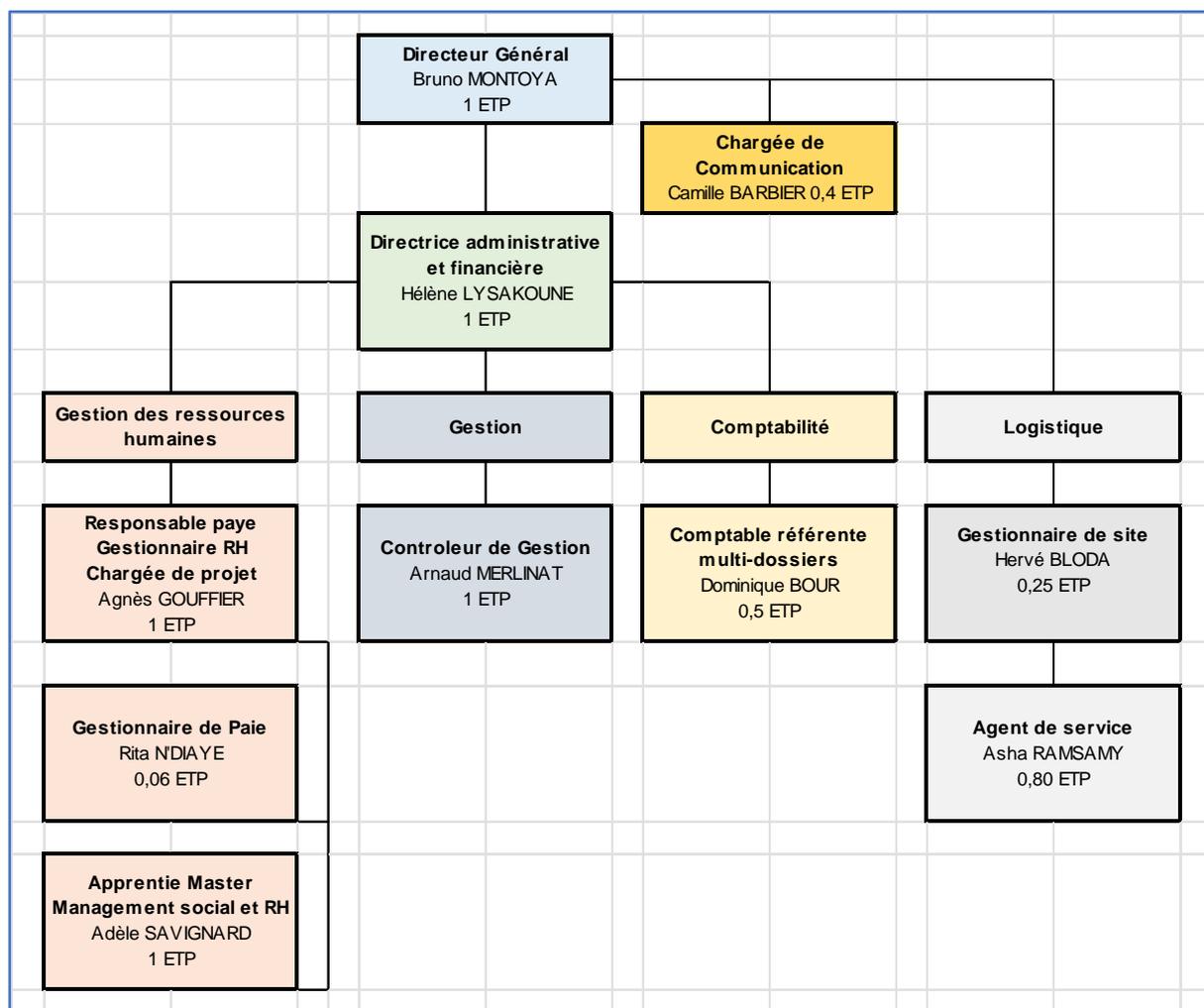


L'hiver à l'IMPro Jean Nicole



La radio du DITEP le Home Fleuri

Organigramme du siège :



Le montant des frais de siège pour l'ensemble des établissements et services de l'association est fixé à 3.20 % du montant des charges brutes (minoré des dotations non pérennes et du montant du compte 655).

L'organisation territoriale et les directions d'établissements

Notre association, implantée dans 4 départements, a retenu comme mode d'organisation la départementalisation.

Ainsi, 1 département correspond à un CPOM, un CSE.

En 2024, 3 CPOM ont été signés ou renouvelés :

- Oise : le premier CPOM concernant notre établissement de l'Oise a été signé avec l'ARS des Hauts de France pour couvrir la période 2024-2028.
- Haute-Savoie : un premier CPOM uniquement signé avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est parvenu à son terme fin 2023. Un nouveau CPOM élargi aux établissements sous compétence du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a été signé pour couvrir la période 2024-2028.
- Paris : le CPOM a été renouvelé et signé avec l'ARS d'Île de France et le Conseil départemental de Paris pour couvrir la période 2024-2028.
- Enfin, le CPOM du Finistère avait été signé en 2023 avec l'ARS Bretagne et le Conseil Départemental du Finistère pour couvrir la période 2023-2027.

Création en Haute-Savoie du service d'accompagnement et d'hébergement pour mineurs non accompagnés :

Un appel à projet diffusé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a été lancé en janvier 2024 pour la création d'un service d'accompagnement et d'hébergement pour 50 mineurs non accompagnés. Forts de notre expérience en ce domaine, nous avons présenté un dossier de candidature qui a été retenu par la commission de sélection. Le Président du Conseil Départemental nous a communiqué, le 1^{er} juillet, l'arrêté de création. 30 jeunes devront être hébergés en structure d'accueil collectif et 20 en hébergements diffus (appartements ou studios meublés).

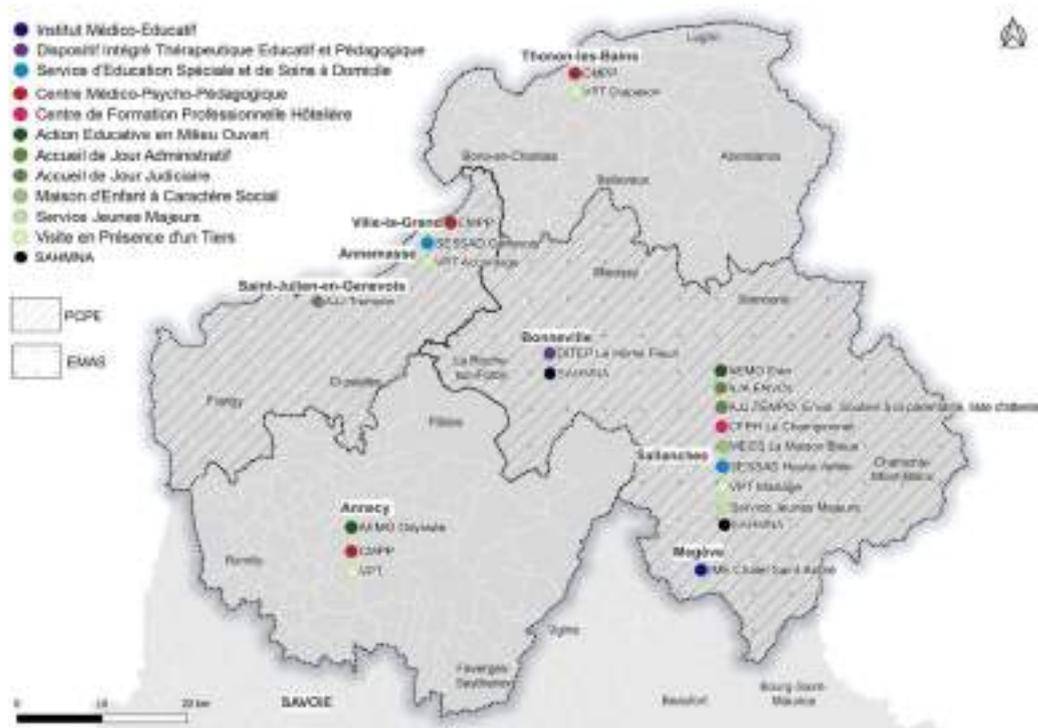
Notre réponse s'est structurée en partenariat avec la MFR de Sallanches qui s'est engagée à nous mettre à disposition une partie de ses locaux d'internat et ses infrastructures. Nous avons aussi engagé un partenariat avec l'ENILV (École Nationale des Industries du Lait et des Viandes) à la Roche sur Foron. Ces deux structures nous permettent de bénéficier de lieux d'accueil collectif d'une capacité réunie de 30 places et peuvent aussi utilement contribuer à la formation professionnelle des mineurs.

Notre association est implantée dans des territoires éloignés les uns des autres, cette particularité étant due à l'héritage du passé en raison de l'implantation entre les deux guerres de préventoriums, et ne se répartit pas uniformément dans ces territoires, comme le démontre l'organigramme associatif figurant ci-dessus.

La Haute-Savoie compte 14 établissements et services sociaux et médico-sociaux, et deux services de visite en présence d'un tiers (VPT). En 2022 une direction territoriale a été constituée et ont été désignés 4 directeurs délégués. Cette équipe s'est enrichie d'une cinquième directrice déléguée en 2024 en la personne de Mme Emile BETOURNE, à laquelle a été confiée la direction du service d'accompagnement des mineurs non accompagnés, service créé en 2024. Ce nouveau service a ouvert en septembre 2024 avec les premiers accueils et une montée en charge progressive et nous visons un effectif de 50 mineurs accueillis à l'horizon du 1^{er} trimestre 2025.

Notre association concentre sur ce seul département environ la moitié de son activité et dispose aussi de la moitié de son effectif total de professionnels.

La carte, ci-dessous, nous permet de constater l'importance de cette implantation :



Cette particularité, conjuguée au déploiement récent de nouvelles activités ; les services d'AEMO, le SAHMNA, le déploiement à l'échelle du département des VPT, l'accroissement de l'activité des AJJ et du DITEP, nous a conduits à engagé une étude sur la structuration, l'identité et la cohérence de cet ensemble institutionnel. Nous avons requis pour cela l'appui du CREA Auvergne-Rhône-Alpes, et de l'IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales) de Lyon.

Nos objectifs pour cette réflexion engagée en 2024, et qui se poursuivra en 2025, sont de :

- Etablir un diagnostic organisationnel permettant de souligner les enjeux de la structuration du Pôle, dans l'organisation de ses fonctions supports transversales et dans la recherche de synergies entre les services pour l'accompagnement des jeunes et des familles.
- Définir une identité de pôle.
- Identifier des pistes d'actions conjointes sur des thématiques clés de l'accompagnement au regard des savoir-faire en présence et des besoins des jeunes et des familles.
- Partager cette réflexion avec le Conseil d'administration, la Direction générale et les autres Directeurs de Championnet.

Ce processus, inachevé en 2024, pourra ainsi nous conduire à présenter un projet de pôle territorial qui permettra à l'ensemble des parties prenantes au sein de l'association, et au-delà, de mieux appréhender nos orientations stratégiques dans un territoire qui concentre des besoins importants, en raison d'un développement démographique constant et d'un dynamisme économique avéré.

Le dialogue social

Le dialogue social au sein de l'association s'est poursuivi en 2024, lors des traditionnelles NAO et lors de deux rendez-vous supplémentaires avec les organisations syndicales représentatives, à savoir l'UNSA des salariés de l'association Championnet (66 % de représentativité) et la CGT (33% de représentativité).

Nos rencontres ont principalement concerné deux projets d'accord d'entreprise devenus caduques, à savoir un accord sur la GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) et un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ces discussions sont demeurées inabouties en 2024 et se poursuivront en 2025.

En raison de modifications réglementaires conditionnant le versement d'une prime de pouvoir d'achat en 2024, il ne nous a pas été possible d'entériner un recours à ce dispositif. Le choix de l'association s'est porté sur le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année à l'ensemble des salariés. Par cette mesure l'association a souhaité reconnaître l'engagement de chacun, quelle que soit sa fonction. Nous sommes témoins, dans tous les services et établissements de l'association, de l'attention portée aux personnes accompagnées, enfants, adolescents et adultes. Le montant de cette prime pour un salarié à temps plein depuis plus de 6 mois s'établissait à 400 € brut.

Vie associative

Outre la convocation de l'assemblée Générale, se sont tenues en 2024 six réunions du Conseil d'Administration et 3 réunions du bureau.

L'association compte vingt administratrices et administrateurs et soixante-six membres.

L'évènement majeur marquant l'année associative 2024 concerne l'élection de Mme Martine ISRAEL à la fonction de Présidente, en remplacement de M. Bernard BESSE qui a souhaité, pour des raisons de santé, passer le relais, tout en demeurant administrateur.

Les instances associatives sont pleinement impliquées dans le développement des orientations stratégiques et dans l'arbitrage des décisions opérationnelles, notamment lorsqu'elles concernent la gouvernance et des investissements immobiliers.

Il est à noter que l'association été désignée co-légataire universel, avec la commune de Neuilly sous Clermont dans l'Oise, de la succession de Mme Andrée Bride, décédée en décembre 2023 à l'âge de 91 ans. Le produit de ce legs s'est établi à 158 630.64 €. Mme Bride, décédée sans héritier, a souhaité

léguer la moitié de ses biens à une association œuvrant dans l'éducation spécialisée de la jeunesse. Le profit de ce legs sera orienté vers la rénovation de nos locaux au sein de nos IME.

A Bernard BESSE, notre Président et ami
04/09/1939 – 19/02/2025



Nous savons ce que l'association doit à Bernard et la grande figure qu'il était pour nous tous. Championnet était sa seconde maison, sa seconde famille, comme il aimait à le dire, et cela depuis bien longtemps. Bernard, enfant du quartier, sa famille vivait rue Belliard, était l'une des mémoires de l'association, nous faisant revivre par ses histoires les temps heureux du patronage, les histoires de copains, les colonies à la Clarté. Il était la plume de l'Entre Nous et nous gratifiait de sa chronique « raconte nous Championnet, l'ancien ! ». Son engagement fut constant et le mena à occuper jusqu'en juin 2024 le rôle de président, fonction qu'il appréciait car elle lui donnait l'occasion de visiter tous nos établissements et surtout d'y rencontrer tous ceux et celles qui les fréquentent, professionnels et jeunes et adultes.

Bernard BESSE est l'un des piliers de notre association, son départ nous affecte profondément et laisse un grand vide.

L'implantation géographique des établissements

Finistère



Paris



L'Oise



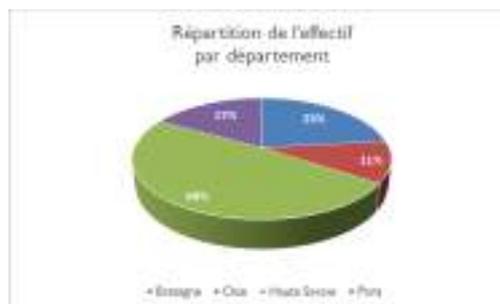
La Haute-Savoie

Cf. carte présentée ci-avant.

Les emplois

Au 31 décembre 2024, l'association emploie 481 salariés, soit 20 personnes de plus qu'au 31 décembre 2023, correspondant à 382.93 ETP.

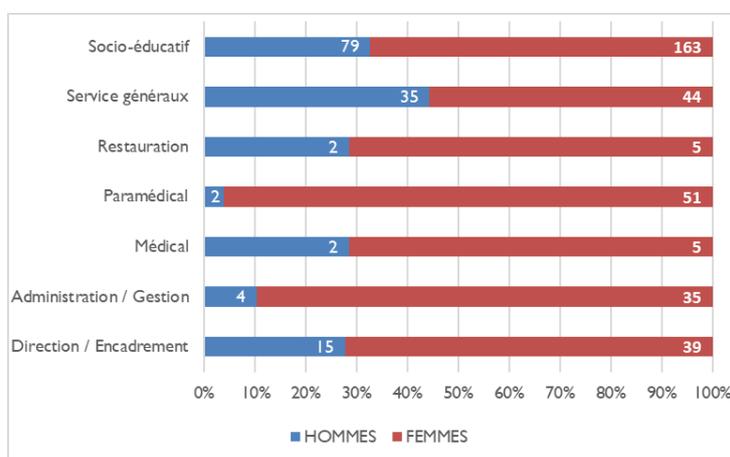
Effectif (tous types de contrats)	En nombre de personnes	En ETP
29. FINISTERE	112	86,32
60. OISE	54	47,95
74. HAUTE SAVOIE	234	182,80
75. PARIS	81	65,86
Totaux généraux	481	382,93



Répartition par catégorie professionnelle et évolution :

Catégories	2023	2024	Variation
Direction / Encadrement	48	54	6
Administration / Gestion	36	39	3
Médical	6	7	1
Paramédical	47	53	6
Restauration	9	7	-2
Service généraux	79	79	0
Socio-éducatif	236	242	6
Total	461	481	20

L'effectif est constitué à 71 % par des femmes et à 29 % par des hommes.



Effectif par établissement et service en ETP

Répartition de l'effectif en ETP au 31/12/2024 tous contrats		
Finistère	C.P.P.	8,17
	CENTRE DE PREORIENTATION	3,64
	IME LA CLARTE	61,35
	SAVS CHAMPIONNET	4,21
	SESSAD 29	8,96
	Sous total	86,32
Oise	IMPRO JEAN NICOLE	47,95
	Sous total	47,95
Haute-Savoie	AEMO	7,94
	AJA	4,07
	AJJ Envol	13,30
	AJJ Tremplin	8,62
	CFPH	13,57
	CMPP ALFRED BINET	17,41
	IME SAINT ANDRE	45,19
	ITEP HOME FLEURI	31,27
	MAISON BLEUE	14,04
	MINEURS NON ACCOMPAGNES	3,56
	SESSAD GENEVOIS	7,82
	SESSAD HAUTE VALLEE	6,68
	SESSAD TCC LE HOME FLEURI	3,16
	VPT	6,17
	Sous total	182,80
Paris	CAJ DE MENILMONTANT	8,48
	DIRECTION GENERALE	6,66
	ESAT DE LA BIEVRE	12,12
	ESAT- CAJ MENILMONTANT	22,95
	FONDS PROPRES (Championnet Loisirs)	5,81
	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	9,84
	Sous total	65,86
Total général	382,93	

Présentation des comptes 2024

Le bilan :

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 (en million d'euros)

ACTIF	2024	2023	Variation	PASSIF	2024	2023	Variation
Actif immobilisé	29,89	28,80	1,09	Fonds propres	25,45	28,40	-2,95
Fonds dédiés					7,20	1,70	5,50
Provisions					0,22	0,25	-0,03
Actif circulant	17,96	16,54	1,42	Dettes	14,98	14,99	-0,01
TOTAUX	47,85	45,34	2,51	TOTAUX	47,85	45,34	2,51

Le compte de résultat :

Compte de résultat 2024 (en million d'euros)				
	2024	2023	Variation	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises et Production vendue	2,99	3,09	-0,10	-3%
Dotations et produits de la tarification	28,58	26,26	2,32	9%
Utilisation des fonds dédiés	0,38	0,27	0,11	41%
Reprises sur amortissements et provisions	0,50	0,47	0,03	6%
Autres produits	2,84	2,83	0,01	0%
Total produits d'exploitation	35,29	32,92	2,37	7%
Charges d'exploitation				
Achats	0,13	0,14	-0,01	-7%
Services extérieurs et autres	6,00	5,80	0,20	3%
Charges de personnel	23,12	21,88	1,24	6%
Impôt et taxes	1,72	1,62	0,10	6%
Dotations aux amortissements et provisions	2,02	1,86	0,16	9%
Report en fonds dédiés	1,25	0,39	0,86	221%
Autres charges	0,03	0,04	-0,01	-33%
Total charges d'exploitation	34,27	31,73	2,54	8%
Résultat d'exploitation	1,02	1,19	-0,17	-14%
Produits et Charges financiers				
Produits financiers	0,30	0,11	0,19	173%
Charges financières	0,25	0,20	0,05	25%
Résultat financier	0,05	-0,09	0,14	156%
Résultat courant	1,07	1,10	-0,03	-2%
Produits et Charges exceptionnels				
Produits exceptionnels	1,04	0,42	0,62	148%
Charges exceptionnelles	0,54	0,56	-0,02	-4%
Résultat exceptionnel	0,50	-0,14	0,64	457%
Impôts sur les sociétés	0,07	0,02	0,05	204%
Résultat de l'exercice	1,50	0,94	0,56	60%

Le résultat comptable 2024 est excédentaire de 1.50 M€. Il se décompose ainsi :

- Excédent de 877 K€ pour les établissements sous gestion contrôlée.
- Excédent de 621 K€ en gestion libre.

Après reprises de résultats antérieurs et neutralisation de la variation des congés à payer, le résultat administratif des établissements est excédentaire de 1,55 M€.

L'association doit dégager des financements pour réaliser des travaux conséquents dans divers de ses établissements et services. Ce programme, pour les projets les plus conséquents, a débuté à l'IME la Clarté à Kerlaz, il devra se poursuivre : des locaux doivent être aménagés pour l'ESPO et le chantier d'insertion à Quimper, des locaux doivent être achetés et aménagés à Sallanches pour le SAHMNA, des bâtiments industriels devront être acquis pour être loués à l'APAC 29, enfin subsiste toujours l'ambitieux projet de rénover l'IME Chalet Saint André à Megève. D'autres projets, liés notamment à la performance énergétique, devront être engagés dans divers endroits.

Les projets immobiliers

Finistère :

Nouveaux locaux à l'IME la Clarté à Kerlaz sur le site du Vieux Chatel :

Les travaux sur le site du Vieux Chatel ont débuté fin novembre 2023. Ils consistent en :

- La construction d'un bâtiment « pôle éducatif » avec 3 espaces identifiés (1 par groupe de 12), d'une surface de 320 m² en rez de chaussée et immédiatement accessible depuis la cour centrale de notre établissement.
- La construction d'un local de restauration (cantine) d'une surface de 120 m², adossé aux locaux existants.
- Un réaménagement des espaces intérieurs d'une surface de 100 m² pour la création de salles de réunions, de bureaux et d'un local dédié aux salariés.

Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année 2024, avec une mise en service en septembre de la nouvelle salle de restauration, puis en octobre des nouveaux locaux administratifs réaménagés. Il reste à achever la construction de l'unité pédagogique, qui sera mise en service début 2025.

Le coût total de cet investissement s'établit à environ 1 666 k€. Nous avons obtenu pour ce projet une subvention de l'ARS Bretagne d'un montant de 650 k€.

Unité pédagogique



Agrandissement du réfectoire



Nous sommes pleinement satisfaits par ces travaux et aménagements qui viennent améliorer tant les conditions d'accueil des jeunes que les conditions de travail des équipes.

Nous avons déposé auprès de la CNSA un nouveau PAI (Plan d'Aide à l'Investissement) pour le financement de travaux dans des locaux existants visant à l'aménagement de 2 salles de classe, d'un local de formation en travaux paysagers. Nous avons obtenu pour cela une subvention de l'ARS de 250 k€. Nous souhaitons pouvoir réaliser ces travaux en 2025.

Vente des anciens locaux désaffectés de l'IME la Clarté :

Après bien des délais, liés notamment à l'adoption d'un nouveau PLU, nous avons enfin réalisé la vente de nos anciens locaux sur le site de la Clarté à Kerlaz. Le produit de cette vente, soit 370 k€, viendra subvenir en partie au financement des différents projets de modernisation du site du Vieux Chatel, indiqués préalablement.

Acquisition d'un terrain à Lothey :

À Lothey nous avons engagé des démarches pour acquérir, au profit de l'APAC 29, des bâtiments industriels désaffectés, sur le site de la ZA Ty Hémon, dans laquelle est implantée l'APAC 29. Une promesse d'achat a été signée en fin d'année. Ces nouveaux bâtiments seront rénovés par l'APAC 29 et permettront à l'entreprise adaptée de poursuivre son évolution.

Haute-Savoie :

À Sallanches nous avons acquis un local de 172 m² (+ 70 m² de jardin), fin novembre 2022. Il s'agissait d'une ancienne crèche de la municipalité. Ce bâtiment est destiné à l'installation des services de l'AJJ Envol-Tempo. Les travaux d'aménagement se sont achevés à la fin du 1^{er} trimestre 2024, et le service a pu s'y installer. Cet espace, bien implanté au cœur de Sallanches, correspond parfaitement à nos besoins. Au global le montant de cet investissement aura été de 703 k€. Il est à noter que le Conseil Départemental nous avait attribué une subvention de 150 k€.

Enfin, toujours à Sallanches, nous avons visité un local appartenant à la commune, dénommé bâtiment Bellegarde, et qui accueille plusieurs activités associatives. La mairie souhaite le vendre et nous a fait une offre très favorable. Ce bâtiment nous permettrait d'y installer les locaux professionnels pour l'accueil des MNA et de soutien à la parentalité, et aussi d'y aménager 9 appartements T1, susceptibles d'accueillir des mineurs de ce service. Nous poursuivons nos investigations courant 2025.

Découvrons maintenant nos actions en 2024 !

Dans les pages suivantes vous sont proposés les rapports des directrices et directeurs lesquels, au quotidien, entourés de leurs équipes qui cumulent de multiples compétences dans des domaines très étendus, font vivre concrètement le projet associatif.

Cette présentation ne peut être exhaustive, tant est conséquente la somme des évènements, projets, rencontres, réflexions qui animent nos établissements et services.

Vous y redécouvrirez la diversité, mais aussi parfois la complexité de nos actions. Nos établissements et services sont multiples et couvrent un large champ de l'action sociale et médico-sociale en direction d'enfants, de jeunes, d'adultes, dans les domaines du soin, de l'éducation, de la scolarité, de la formation et de l'activité professionnelle, de l'insertion par le logement. Nous accompagnons des personnes présentant des formes multiples d'handicaps, intellectuel, psychique, comportemental, ou de difficultés sociales.

Cette diversité démontre comment l'association, au fil du temps et de son histoire, a su se développer, se dynamiser, accueillir des publics divers et nombreux, et démontre surtout les compétences et l'agilité qui caractérisent ses équipes.



Les cuisiniers de l'ESAT de la Bièvre

Championnet à Paris

Parrainage du GEM Connexion plus

Les Groupes d'Entraide Mutuelles (GEM) sont des associations portées par et pour des usagers en santé mentale ; ils reposent sur le principe de pair-aidance. Leurs modalités de fonctionnement sont définies par l'arrêté du 27 juin 2019 fixant le cahier des charges des groupes d'entraide mutuelle en application de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.



Fondé en 2006 et situé en plein cœur de Paris, à deux pas du Châtelet, Connexion Plus est un groupe d'entraide mutuelle (GEM) géré par ses propres adhérents. Il s'agit d'une association à laquelle peuvent adhérer des personnes en situation de vulnérabilité psychique et d'isolement, venant d'horizons différents, et souhaitant s'inscrire dans une dynamique d'entraide et de lien social. Le GEM compte environ 60 adhérents.

Connexion Plus a pour but d'être pour ses adhérents un espace d'accueil, d'initiative et d'ouverture vers l'extérieur. L'association impulse des dynamiques à vocation notamment artistique où chacun des participants est convié à faire œuvre de production. À cet effet, différents ateliers ont été mis en place, faisant appel à des professionnels de divers domaines de compétences.



Le 24 octobre 2024 a été signée la convention de parrainage entre l'association Championnet et le GEM Connexion +.

Par cette convention, l'association Championnet s'engage à devenir l'accompagnatrice du Conseil d'administration du GEM. En sa qualité de parrain elle a pour fonction principale d'être garante du respect du cahier des charges et de l'éthique du GEM, à savoir la recherche de l'autonomie et l'autodétermination des adhérents du GEM.

Elle se positionne donc en soutien du GEM et ne se substitue pas à lui, sauf en cas d'urgence manifeste. Elle s'engage à ce que ses intervenants auprès du GEM soient sensibilisés aux spécificités et problématiques de santé et de handicaps concernés. Elle s'engage à intervenir à la demande des différents acteurs du GEM : membres adhérents, salariés, bénévoles, ou à la demande d'un partenaire du GEM ou de l'ARS.

Cette nouvelle relation commence à se construire, et l'association Championnet a mandaté Alexis Gimbert, directeur de l'ESAT de la Bièvre, afin qu'il assure ce relai et cette veille. Cette nouvelle mission s'inscrit dans le développement du projet associatif.

ESAT de la Bièvre (Paris 13^{ème})

L'ESAT de la Bièvre accompagne des personnes en situation de handicap psychique, reconnues comme travailleurs handicapés et orientées vers le milieu protégé par la MDPH.

L'établissement accueille des adultes qui présentent des troubles psychiques graves, à un degré variable de stabilisation, en recherche d'une réinsertion dans le tissu social après de nombreuses années de soins ou de rupture qui les ont marginalisés. Les travailleurs exercent en général leur activité professionnelle à temps plein.

Capacité : 67 adultes en situation de handicap psychique avec un accompagnement du lundi au vendredi de 9h à 16h30 (pour la majorité des ateliers)

Le principal support d'accompagnement en ESAT est le travail. A ce titre, chaque personne est affectée à un atelier principal et à un atelier secondaire, parmi les 6 ateliers suivants :

- ❖ Métallerie
- ❖ Couture
- ❖ Blanchisserie
- ❖ Conditionnement
- ❖ Restauration
- ❖ Espaces verts

A cet accompagnement par le travail s'ajoute un accompagnement médico-social avec la présence d'une psychologue (0,9 ETP) et d'un psychiatre (0,2 ETP).

Les regards croisés du psychologue et du psychiatre de l'établissement permettent d'apporter un éclairage clinique et des éléments susceptibles de permettre aux moniteurs d'atelier de comprendre les problématiques des personnes accueillies tout en respectant les règles de confidentialité.

La moyenne d'âge des travailleurs de l'ESAT augmente régulièrement. Au 31/12/2024, elle s'élève à 49 ans et d'ici 4 ans, 10 travailleurs devraient prendre leur retraite.

Cela implique :

- de continuer d'accueillir des stagiaires régulièrement, afin d'admettre des nouveaux travailleurs,
- d'anticiper cette période de vie charnière pour la dizaine de travailleurs concernés.

A ce titre, nous organisons en janvier 2025 une réunion d'information avec une personne de la CNAV pour expliquer le cadre spécifique des travailleurs d'ESAT et répondre aux questions des travailleurs : possibilité de prendre sa retraite à 62 ans à taux plein, possibilité de continuer quelques mois, la préparation de leur dossier de retraite...

Parallèlement, nous avons noué un partenariat avec le SACAT (Service d'Accompagnement à la Cessation d'Activité) de Saint Mandé. Actuellement, deux travailleurs de l'ESAT sont actuellement suivis pour préparer leur retraite, et deux autres travailleurs ont un premier rendez-vous début 2025. L'objectif est de les projeter dans leur nouvelle vie avec des ateliers participatifs, des sorties, et de nouer des contacts avec des partenaires, notamment des GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle).

Enfin, pour les travailleurs vieillissants ou ceux qui souhaitent continuer après 62 ans, nous incitons à une diminution progressive du temps de travail.

Focus ESAT de la Bièvre

Le 20/10/2024, l'ESAT de la Bièvre s'est transformé en studio de cinéma avec le tournage d'une vidéo pour mettre en avant les travaux réalisés dans le cadre du partenariat avec la Cramif visant à l'amélioration du système de ventilation dans les ateliers blanchisserie / métallerie et d'aspiration de la fumée au niveau des torches de soudure en métallerie. L'objectif était d'améliorer les conditions de travail pour toutes les personnes au sein de l'ESAT.

L'équipe de production a filmé les ateliers et a interviewé 3 encadrants et deux travailleurs de l'ESAT.



L'ESAT Ménilmontant (Paris 20^{ème} et 18^{ème})

L'ESAT Ménilmontant possède un agrément de 153 places. Les travailleurs d'ESAT sont des personnes en situation de handicap, reconnus comme travailleurs handicapés.

Typologie du public au 31/12/2024

- 66 femmes et 78 hommes.
- Le travailleur le plus jeune est âgé de 18 ans et la plus âgée de 70 ans. Cette dernière a été admise en 1972.
- 6 travailleurs ont rejoint l'établissement (admission) en 2024. 7 travailleurs ont quitté l'établissement en 2024 (fin de prise en charge).

La majorité des travailleurs de l'ESAT Ménilmontant est issue du département de Paris (environ les deux tiers) puis des départements limitrophes de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94).

Le public de l'établissement s'est beaucoup rajeuni ces dix dernières années. Globalement la répartition entre les différentes classes d'âge est plutôt homogène, avec un public légèrement plus jeune que celui généralement accueilli en ESAT : près de la moitié des travailleurs a moins de 35 ans, la part des 30-34 ans est la plus forte. La moyenne d'âge de l'ESAT Ménilmontant est d'environ 38 ans (39 au niveau national, données 2014 – IGAS).

Les travailleurs handicapés de l'ESAT Ménilmontant présentant une déficience intellectuelle légère à modérée sont les plus représentés : environ un tiers avec un retard léger, environ 20% avec un retard modéré, environ 20% avec un retard associé à des troubles psychiques et/ou de la personnalité. Le handicap de certains travailleurs n'est pas connu ; ces données sont donc à considérer avec prudence.



Les travailleurs mis à l'honneur lors de la remise des médailles du travail

Le plan de transformation des ESAT (2023) vise à renforcer l'accompagnement à travers les axes suivants :

- Favoriser une dynamique de parcours des travailleurs handicapés : facilitation des "allers-retours" depuis l'ESAT vers l'entreprise, promotion de l'emploi accompagné.
- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap avec la mise en place du carnet de parcours et de compétences, la création d'un délégué des travailleurs (élu en 2024), d'une instance mixte travailleurs/professionnels (mise en place en 2024) sur les notions de sécurité au travail, rapprochement du droit des travailleurs du droit du travail.
- Accompagner la transformation des ESAT : soutien à l'investissement, création de nouvelles compétences (conseillère d'insertion recrutée en 2024), développement de partenariats (plateforme emploi accompagné, service public de l'emploi, entreprises adaptées, etc.).
- Assurer l'attractivité des métiers et la reconnaissance des professionnels : un plan de formation étendu à des notions clefs (autodétermination, spécificités des publics, accompagnement au changement), conditions de travail des moniteurs, etc.

Focus ESAT Ménilmontant

Le Duoday 2024 à l'ESAT Ménilmontant – Jeudi 21 novembre 2024

Le dispositif Duoday permet à une entreprise ou des institutions publiques d'accueillir une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire pendant une journée. C'est un évènement très attendu chaque année par les travailleurs de l'établissement. Il permet aux travailleurs de quitter leur établissement et de se départir le temps d'une journée de leurs habitudes et de leur cadre habituel. Pour certains c'est également l'occasion de confirmer une appétence pour rejoindre à terme le milieu ordinaire, ou au contraire, se conforter dans leur orientation en ESAT. Certains Duoday débouchent sur des stages, plus rarement des embauches.

En 2024, l'arrivée récente de la nouvelle chargée d'insertion au sein de l'établissement a permis la mise en place de 19 duos.

Les entreprises, collectivités et institutions publiques accueillantes pour le Duoday 2024 :

Le Musée Rodin, deux crèches privées, la Direction Générale de France Travail, la mairie de Bois-Colombes, la mairie de Drancy, un bureau de poste dans le quinzième arrondissement, une médiathèque en Seine-Saint-Denis, un dispensaire de la Société Protectrice des Animaux (SPA), des hôtels, des restaurants, etc.



Amina prépare des sandwichs et des gâteaux à la Brioche Dorée. Un stage lui a formellement été proposé à l'issue de cette journée.



Zahia, deuxième à gauche, occupe un poste d'auxiliaire de crèche à la crèche Les bébés explorateurs dans le onzième arrondissement.

Le CAJ Ménilmontant (Paris 20^{ème})

L'accompagnement au CAJ vise à favoriser l'épanouissement et la socialisation de la personne, à travers un accompagnement axé sur :

- Le développement de son autonomie par le renforcement de l'estime de soi et la reconnaissance de la personne comme sujet pensant, en capacité d'exprimer des choix, même limités, et par

l'accomplissement et le développement de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, selon ses acquis et potentialités.

- La promotion de la participation sociale par l'ouverture à de nouvelles activités et à de nouveaux contextes, aux moyens d'activités socio-éducatives et d'apprentissages cognitifs, pour l'expression de la personne, l'exercice de sa citoyenneté et son accès aux droits.

Dans la limite de ses missions et des moyens à sa disposition, le CAJ contribue également à l'accompagnement à la santé à travers : l'accès à un accompagnement spécifique au CAJ (psychologue et psychomotricienne salariées du CAJ, orthophonistes partenaires), la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation, la promotion de l'accès aux soins par la coordination avec les professionnels de santé ou par des propositions d'orientations selon les besoins des personnes accompagnées et de leur entourage.

Le CAJ Ménilmontant possède un agrément de 35 places et accompagne des personnes majeures.

Typologie du public au 31/12/2024 :

- 60% de femmes et 40% d'hommes.
- Moyenne d'âge de 33 ans.
- La durée moyenne d'admission au CAJ est de 11 ans.
- Mesures de protection : 74%
- Origine géographique - Paris : 97%

Focus CAJ Ménilmontant

L'établissement organise régulièrement des séjours adaptés, généralement une fois par an. D'une durée de cinq jours, ils sont proposés aux personnes accompagnées et 6 à 8 d'entre elles ont la possibilité d'y participer, avec un roulement pour permettre à toutes les personnes de partir au moins une fois en séjour. Ces séjours répondent à une demande des familles et des personnes accompagnées. L'inclusion sociale des personnes se manifeste notamment à travers la dynamique de ces séjours. Ils représentent également une opportunité pour l'équipe éducative d'appréhender la personne dans son quotidien et dans un contexte différent. Ils constituent en outre un outil particulièrement pertinent pour les éducateurs, leur permettant d'évaluer le degré d'autonomie de la personne et éventuellement de mieux identifier ses besoins et attentes.

Le séjour est financé par le budget de fonctionnement du CAJ mais également par d'autres sources de financement : la Conseillère économique sociale et familiale (CESF) de l'établissement peut monter un dossier auprès de l'ANCV (agence nationale pour les chèques vacances), les contributions des familles elles-mêmes et des ventes réalisées à l'occasion d'événements publics.



Le FJT Championnet (Paris 18^{ème})

Le foyer de jeunes travailleurs - Résidence Sociale Championnet constitue un levier d'intervention dans le secteur de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI). Le FJT - Résidence Sociale Championnet accueille des jeunes âgés de 18 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et

professionnelle. Il dispose de 162 logements. Le FJT-RS Championnet est un habitat en logement meublé de type studio T1, associant espaces privatifs et espaces collectifs.

Par le biais d'un accompagnement socio-éducatif visant à favoriser l'accès à un logement autonome, le FJT - Résidence Sociale contribue à faciliter le passage des jeunes vers l'âge adulte, en favorisant leur autonomisation. Nous accueillons des jeunes dans une grande diversité de situations. Ils sont actifs occupés (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi ou en formation sous divers statuts (étudiants, apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel, etc. ...), et parfois en situation de rupture sociale et familiale, de décohabitation ou de mobilité.

La politique d'accueil doit être fondée sur le brassage social, tout en garantissant une priorité d'accès aux jeunes, avec ou sans emploi, qui disposent de faibles ressources et rencontrent des difficultés particulières d'accès au logement, et notamment aux jeunes qui cessent d'être pris en charge par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance au titre de l'article L. 222-5 du CASF.

Le FJT ne peut pas accueillir de personnes ayant dépassé l'âge de 30 ans. La durée de séjour à vocation à être temporaire. Réglementairement il n'y a pas limitation de durée.

L'accueil varie selon les situations entre 1 mois et 2 ans maximum.

Toutefois au regard des situations de plus en plus complexes, l'accueil au sein du FJT/Résidence Social Championnet dépasse de loin les 2 ans d'accueil.

Nous avons été confrontés à certaines limites dans notre capacité à accompagner les populations vulnérables hébergées au sein de notre établissement. En effet, la fragilité psychologique de certains résidents a entraîné l'apparition de troubles psychiatriques, qui ont engendré plusieurs incidents impliquant un résident en particulier. Ces événements ont eu pour conséquence de perturber l'ensemble des équipes du FJT-RS Championnet.

Les modalités d'accompagnement des résidents au sein du FJT-RS Championnet sont actuellement en pleine transformation afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés à la suite de l'accueil d'un nouveau public. En effet, nous avons constaté que 80 % des jeunes que nous accueillons ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, soit en contrat jeune majeur, soit en fin de contrat jeune majeur. De plus, une grande partie de ces jeunes a connu un parcours migratoire difficile avant leur arrivée sur le territoire.

Afin de répondre constamment aux besoins évolutifs des résidents, il est essentiel de souligner l'accroissement des compétences des animatrices socio-éducatives du FJT-RS. Cette progression met en lumière la nécessité d'une formation continue pour assurer un accompagnement optimal des résidents dans leurs projets de vie, dans le contexte de leur parcours résidentiel au sein du FJT-RS Championnet.

Le FJT-RS Championnet a été soumis à une évaluation conformément aux nouvelles modalités établies par la Haute Autorité de Santé en avril 2024. Cette démarche, qui n'a pas été exempte de défis, a engendré une charge de travail considérable pour la direction du FJT-RS Championnet.

Championnet Loisirs (Paris 18^{ème})

Championnet Loisirs, pôle culturel de l'association Championnet sur le site parisien, propose pour les enfants à partir de 4 ans, les adolescents et les adultes jusqu'à 80 ans et plus, des activités culturelles, artistiques et d'animations. Le Loisirs touche ainsi à travers ses activités régulières, ses stages, ses animations, ses spectacles, environ un millier de personnes. Le nombre d'adhérents, quant à lui, oscille entre 250 et 300 personnes environ.

Le Loisirs, par ses animations, ses expositions, sa bibliothèque d'échanges pour petits et grands, crée du lien sur le site. Nous accueillons tout le monde et l'équipe du Loisirs (12 personnes + des intervenants ponctuels) travaille pour que les activités choisies par nos adhérents leur apportent plaisir et satisfaction tout en éveillant leur curiosité artistique, une ouverture sur les autres et la société et

les encourage à l'échange et au partage, chacun, nous l'espérons trouvant ainsi sa place en fonction de ses disponibilités, capacités, moyens et envies.

La musique et le théâtre sont les activités qui réunissent le plus d'adhérents. Les activités régulières ont clôturé leur saison en juin par une exposition pour les arts plastiques et le dessin-peinture, ainsi que l'atelier d'écriture dans le hall du théâtre de l'Etoile du Nord et au Café Championnet, des concerts pour le chant choral, la guitare et le piano, des tournois pour les figurines et l'école d'échecs. Les ateliers théâtre enfants et adolescents ont planché autour des Jeux Olympiques (4 ateliers) ainsi que l'atelier théâtre des adultes.

Les animations et autres événements ont également ponctué la saison, ateliers malins la première semaine des vacances scolaires avec ateliers créatifs, galette en janvier, crêpes en février, printemps des poètes en mars, théâtre en avril, forum Championnet avec Championnet Sports en Juin, fête du talus avec les associations du quartier en juin, restitutions publiques de tous les ateliers en juin, forum des associations du 18ème et du 5ème en septembre, stages dessin-peinture en octobre, novembre et décembre, journée de Noël avec Championnet Sports en décembre, soirée papillotes avec les ateliers théâtre enfants, adolescents, adultes et le chœur Championnet en décembre...

Championnet permet aux enfants de fêter leur anniversaire le samedi après-midi.

Championnet propose au fil de l'année des mises à disposition de salles, notamment l'Amicale et la salle Henri Valois : formations avec Trans-faire, BAFA avec la FSCF, réunion de copropriétés... cela procure au Loisirs un apport financier non négligeable.

Les adhérents sont fidèles et répondent souvent présents aux sollicitations lors des événements.



Le théâtre « adultes »



La Chorale



Cours de guitare



Les arts plastiques

Championnet en Haute-Savoie

Du dynamisme, du mouvement, de l'engagement, de la créativité, de la rigueur et de l'implication, au service d'une nouvelle organisation et de nouveaux projets. Ce sont quelques « caractéristiques », quelques éléments qui peuvent illustrer cette année 2024 au sein du Pôle Haut Savoyard.

L'année 2024 est marquée en particulier par la création d'un nouvel établissement, destiné à l'accueil de 50 Mineurs Non Accompagnés et à la naissance de 3 nouveaux services (jeunes majeurs - soutien à la parentalité - gestion des listes d'attente) relevant de la Direction Enfance et Familles du département. Cette année fut également l'occasion de poursuivre la mise en œuvre des services d'AEMO dans le territoire annecien et celui de la vallée de l'Arve. Parallèlement à la création de ces services, se développent des nouveaux projets au sein de chaque établissement et service qui visent à maintenir des réponses institutionnelles territoriales adaptées aux besoins.

Nos projets institutionnels sont donc interrogés de manière à anticiper ce qui se dessine, anticiper et être force de proposition, c'est ce qui anime nos réflexions.



L'ouverture de l'AEMO l'ELAN

Les établissements et services intervenant dans le champ du handicap

IME Chalet Saint André (Megève et Sallanches)

L'IME Chalet Saint-André accueille des jeunes de 10 à 20 ans, des deux sexes, déficients intellectuels légers avec ou sans troubles associés dont des pathologies de la personnalité et des troubles évolutifs. Les missions de l'établissement visent à accueillir ces jeunes, les éduquer, les former, les soigner et les insérer au sein de notre société. Les missions de l'IME reposent sur des axes éducatifs, thérapeutiques et professionnels.

L'établissement dispose :

- D'un internat de 43 places réparties sur trois bâtiments : les Vériaz, le Christomet et Sallanches.
- D'un semi-internat de 17 places réparties sur les deux sections (la SEES et la SIFP).
- De 6 ateliers (ouvrier du paysage, pose de menuiseries & d'aménagements intérieurs, agent de restauration, blanchisserie/agent d'hôtellerie-entretien, peinture, création développement durable).
- De deux classes externalisées à Sallanches et Megève.
- De 3 classes internes.

Jusqu'à ce jour, l'établissement accueille un public qui lui permet de fonctionner sur la base de son projet « historique » fondé sur un accompagnement éducatif, thérapeutique, et l'accès à une formation professionnelle.

Nous pouvons identifier des publics différents selon leurs âges et leurs situations :

- Les plus jeunes (âge collège 10/15 ans) de la section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé (SEES) bénéficient tous d'une scolarisation à l'extérieur, dispensée à Megève et à Sallanches. Pour ces jeunes, nous pouvons aisément penser que l'internat n'est pas forcément indiqué, puisqu'ils peuvent bénéficier d'une scolarisation adaptée. Leur présence à l'IME est uniquement liée à l'éloignement géographique et au manque de réponse au niveau de leur territoire.
- Les jeunes de 15/17 ans pour lesquels une préparation à une formation professionnelle inclusive (partielle ou totale) est nécessaire. Pour ces jeunes, la scolarité se déroule alternativement entre l'IME et le milieu ordinaire, l'internat est souvent corrélé à la formation professionnelle.
- Les jeunes de 16 à 25 ans qui bénéficient en tout ou partie d'une formation professionnelle in situ, en bénéficiant de nos plateaux techniques. Nombreux sont les jeunes dont l'inclusion doit être adaptée et accompagnée dans la durée avec une permanence du lien éducatif et thérapeutique.

Pour ces publics, il nous faut être en mesure de continuer d'apporter, comme nous le faisons aujourd'hui, des prestations éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, et des formations professionnelles adaptées dans une visée résolument inclusive.

Focus : un projet musical à l'IME

Durant toute l'année scolaire 2023/2024, un groupe de jeunes de l'IME s'est rendu tous les mercredis après-midi à l'école de musique de Megève. Les objectifs artistiques fixés avec les professeurs étaient, à l'aide de méthodes adaptées, de leur permettre d'apprendre à jouer d'un instrument, de travailler des morceaux de musique et de créer un petit orchestre.



Des séances de travail sur le chant et les rythmes ont complété ces apprentissages. Au-delà de la dimension artistique, ce projet a été une grande réussite.

SESSAD Genevois (Annemasse) et Haute-Vallée (Sallanches)

Le SESSAD vise à soutenir les jeunes dans le cadre des apprentissages, et plus particulièrement dans le cadre de la scolarisation ou l'acquisition de l'autonomie, en mobilisant un ensemble de moyens (médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques) adaptés. Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent : domicile, crèche, école, et dans les locaux du service. Nous disposons de deux SESSAD, le SESSAD Haute Vallée implanté à Sallanches et le SESSAD Genevois implanté à Annemasse.

Focus SESSAD : buffet canadien au SESSAD

L'équipe du SESSAD a organisé un buffet canadien au SESSAD. Une trentaine de personnes au total ont répondu présent en venant au SESSAD, chaque famille ou parent apportant une spécialité culinaire, sucrée ou salée, à partager.



Ce fut un moment très convivial, avec des jeux et des activités à l'intérieur. Toutes les personnes présentes ont bien apprécié ce beau moment, regroupant les parents, les jeunes, les frères et sœurs et les membres de l'équipe du SESSAD.

DITEP le Home Fleuri (Mont Saxonnex – Bonneville – Saint Pierre en Faucigny)

On appelle « Dispositif ITEP ou DITEP » le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le DITEP permet de dépasser les cloisonnements des établissements et services pour offrir, seul ou en coopération avec les partenaires du territoire, une diversité d'interventions modulables et adaptables aux besoins du jeune. Il a pour objectif :

- D'améliorer la fluidité des parcours des publics accompagnés ainsi qu'une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins.
- De limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides qui correspondent à l'évolution des situations.

Il intervient auprès de 77 jeunes dont les troubles du développement sont manifestes et sévères. Il se structure en 3 pôles :

- Un Pôle Enfants 6 - 11 ans au Mont-Saxonnex.
- Un Pôle Adolescents / Collégiens 11-15 ans sur le site de Bonneville.
- Un Pôle Grands adolescents jeunes majeurs 15 - 20 ans sur le site de Saint Pierre en Faucigny.



Médiation animale au DITEP



Le bâtiment de Bonneville

Les nouvelles places créées fin 2023 nous auront permis une montée progressive de nos effectifs à plus ou moins 80 jeunes durant l'année 2024, auxquels se rajoute une dizaine de situations accompagnées dans le cadre de notre pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

En globalité, notre projet ambitionne de suivre, sous différentes formes, plus ou moins 90 jeunes âgés de 4 à 20 ans avec une trentaine de situations réparties désormais sur nos différents pôles. Cette nouvelle organisation par tranche d'âge nous permet de proposer un fonctionnement en dispositif intégré où, à partir d'une même équipe, les différentes modalités d'accompagnement peuvent être proposées en fonction des besoins repérés, mais également des attentes des familles.

Focus DITEP : les activités partagées parents-enfants

Initiée au printemps dernier, cette idée partait d'un triple constat :

- Les familles sont parfois peu impliquées et éloignées de nos accompagnements.
- Les jeunes souffrant de troubles du comportement et de la conduite sont souvent peu valorisés et le lien avec leur famille et leur école souvent jalonné d'échanges qui peuvent se réduire à une liste, parfois longue, de manquements au cadre et de difficultés, renvoyant l'enfant et ses parents à une image très détériorée. Cela nous engage à essayer de faire vivre des moments différents.
- Il nous manque fréquemment tout un pan de la vie de l'enfant pour comprendre son fonctionnement et ses difficultés. Pouvoir observer dans un moment convivial et partager les relations qu'il entretient avec ses parents peut être riche d'enseignements.



CMPP Championnet (Annecy – Ville La Grand – Thonon Les Bains)

Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) proposent un suivi et un accompagnement des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement. Les CMPP assurent une fonction d'accueil, d'écoute et de soins auprès des enfants et de leur famille, sous forme de consultations ambulatoires.

Les CMPP ont pour principales missions de :

- Diagnostiquer et traiter les troubles exprimés de l'enfant ou de l'adolescent, tout en lui permettant de rester dans son lieu de vie habituel ;
- Fournir une prise en charge globale de l'enfant ou de l'adolescent en apportant les aides thérapeutiques et rééducatives adaptées à ses troubles. La prise en charge proposée est soutenue par un projet thérapeutique individualisé élaboré en synthèse par une équipe pluridisciplinaire et en accord avec la famille ;
- Favoriser l'adaptation familiale, sociale, scolaire en prenant en compte les spécificités de chaque individu : accompagnement de la famille (de la guidance à la thérapie familiale), prises en charge individuelle, prises en charge en groupe, etc. ;
- Participer à l'orientation d'enfants ou d'adolescents, en fonction de leurs troubles (MDPH, services de soins) ;
- Faciliter toute action d'intégration en milieu ordinaire : si la famille le souhaite, un travail de concertation peut avoir lieu avec les enseignants, les médecins, les travailleurs sociaux qui connaissent l'enfant.



Le CMPP de Thonon – Les - Bains



Le CMPP d'Annecy

Une rencontre importante a marqué cette année, celle avec le directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce moment d'échange nous a permis de présenter les évolutions majeures en cours et les enjeux spécifiques auxquels notre CMPP fait face. Nous avons souligné l'importance du soutien institutionnel pour mener à bien nos projets, tout en réaffirmant notre engagement à offrir des services de qualité adaptés aux besoins de notre territoire. Cette rencontre a renforcé notre position et permis d'établir des bases solides pour une collaboration constructive avec l'ARS.

Malgré un contexte parfois difficile, cette année a été marquée par une mobilisation collective. La dynamique impulsée nous entraîne dans un mouvement positif pour aborder l'avenir, en consolidant notre rôle clé dans le suivi médico-psychologique des jeunes. 2024 aura été comme une année de transition, où les efforts de tous ont permis de poser des nouvelles bases pour les années à venir.

Les établissements et services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance

La mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance repose sur les départements qui sont aujourd'hui confrontés à de sérieuses difficultés économiques. Aussi, l'un des principaux enjeux concerne la question des moyens financiers et humains dans un contexte où le nombre de situations est en constante augmentation.

Pour autant, le département de la Haute-Savoie, bien qu'il soit confronté également à une baisse de ses ressources, fait partie des départements les moins impactés, ce qui nous a permis de développer de nouvelles réponses.

Outre la réponse relative à la prise en charge des 50 MNA, ce sont 4 nouveaux dispositifs qui se seront développés durant l'année 2024-2025 (deux services d'AEMO (180 mesures) auxquels devraient s'ajouter 2 nouveaux services de visite en présence d'un tiers).

Le CFPH Championnet (Sallanches)

Le CFPH (Centre de Formation Professionnel Hôtelier) a une capacité d'accueil de 22 places. Il s'adresse aux jeunes filles et garçons, âgés de 14 à 21 ans, ne pouvant s'inscrire dans un circuit d'apprentissage classique. Ils sont orientés dans le cadre d'une mesure de protection administrative ou judiciaire relevant prioritairement de la circonscription de la Haute Vallée de l'Arve.

Toutefois nous avons d'autres typologies de public : jeunes déficients ou jeunes avec troubles du comportement, jeunes en rupture scolaire ou déscolarisés orientés par les collèges, lycées, MFR, missions locales, jeunes mineurs non accompagnés. Ces jeunes sont formés professionnellement en vue d'obtenir un titre professionnel de cuisinier ou serveur en salle. Ils bénéficient d'un soutien scolaire, d'un suivi social et administratif, d'un appui à l'insertion professionnelle en sortie du centre.



Le CFPH



MECS la Maison Bleue

Nous avons engagé un travail conséquent autour de la réforme des titres professionnels dispensés au CFPH depuis juin 2024. Les changements sont liés à une modification du contexte d'intervention du secteur de la restauration. Actuellement, le personnel se doit d'être plus polyvalent et plus à l'aise dans la restauration « rapide ».

Ainsi, nos titres se transforment avec un impact sur :

- Le titre professionnel d'Agent de Restauration est révisé. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé d'employé polyvalent en restauration. Il est classé au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles.
- Le titre de cuisinier en restauration collective est révisé. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles. Il devient alors commis de cuisine.

Au-delà du changement de « titres », il s'agit pour nous de revoir l'ensemble de nos procédures :

- L'actualisation des dossiers d'agrément,
- La mise à jour des outils pédagogiques,
- L'adaptation des fiches techniques,
- Les activités type,
- Les livrets de formation avec construction d'un nouveau schéma pour les examens blancs,
- Une mise à jour des documents d'évaluation.

MECS La Maison Bleue (Sallanches)

La Maison Bleue est une Maison d'Enfants à Caractère Social, autorisée par les services du département. Elle accueille des jeunes âgés de 14 à 21 ans. Les mineurs et les jeunes majeurs sont orientés vers la MECS dans le cadre de mesures de prise en charge physique tel que prévu à l'article L 222-5 CASF (accueil provisoire, pupilles, mesures judiciaires confiées à la DEF, et jeunes majeurs).

Un phénomène récent que nous constatons est le nombre de jeunes sans projet à la journée, soit déscolarisés soit sans emploi. Il s'agit d'un élément nouveau à prendre en compte dans l'organisation du service. En effet, les jeunes en MECS sans activité restaient à la marge, car le projet était défini préalablement à leur admission à la Maison Bleue voire, l'orientation vers la Maison Bleue était en lien avec le projet du jeune (inscription au CFPH). Aujourd'hui, les jeunes inscrits au CFPH sont à la marge et les éducateurs se mobilisent la journée pour les accompagner dans la construction d'un projet. L'impact important est le ratio d'encadrement lors des soirées/week-ends où les éducateurs peuvent souvent être seuls en poste.

L'autre point de vigilance porte sur nos difficultés de recrutement, ce qui nous contraint de recruter du personnel non expérimenté, voire sans la formation d'Éducateur Spécialisé. Ainsi sur les six éducateurs de la Maison Bleue seule une personne a une formation d'éducatrice spécialisée. Concernant les autres professionnels, ils ont un titre équivalent ou master, mais sans expérience préalable en protection de l'enfance. Aussi, il est prévu au plan de formation, une session de sensibilisation aux spécificités de notre secteur intitulé « Les basiques de la Protection de l'Enfance ».

AJA et AJJ L'Envol (Sallanches) et AJJ Tremplin (Saint Julien en Genevois)

Les services d'Accueil de Jour Judiciaire (AJJ) et Administratif (AJA) confortent une volonté de diversifier nos outils d'accompagnement, dans une logique de soutien et une dimension préventive. Si les mesures concernent l'enfant et son intérêt supérieur, notre intervention s'adresse aussi à l'ensemble de la famille et particulièrement aux parents. 70 mesures nous sont adressées (24 à Tremplin + 10 à l'Envol AJA + 36 à l'Envol AJJ).

L'année 2024 marque une période de transition significative pour les Accueils de Jour Judiciaire, avec un renouveau important au sein des équipes. Ces services, essentiels dans le cadre de l'accompagnement socio-judiciaire, poursuivent leur engagement envers les publics en situation de fragilité tout en renforçant leurs pratiques professionnelles et leur rayonnement partenarial. Concernant Envol et Tempo, nous pouvons constater de nouveau une carence de postes éducatifs. Malgré cela, les équipes sont mobilisées et, malgré les postes vacants, nous avons fonctionné avec un effectif complet.

Pour Tremplin l'équipe a été renouvelée à 90 %, introduisant une dynamique nouvelle et une pluralité de compétences au sein de la structure. Ce changement majeur a nécessité une phase d'adaptation et de structuration. Sous l'impulsion de la nouvelle cheffe de service, un travail intense a été engagé pour harmoniser les pratiques et renforcer l'efficacité de l'accueil et de l'accompagnement. L'amélioration des procédures d'accueil a été une priorité stratégique en 2024. La cheffe de service, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe, a initié une refonte des protocoles afin d'assurer une prise en charge optimale des bénéficiaires. Ces efforts visent à garantir une fluidité dans les parcours, une meilleure réponse aux besoins individuels, et une plus grande satisfaction des usagers et des partenaires.

Pour l'ensemble des services d'Accueil de Jour Judiciaire et Administratif et dans le cadre de leur développement professionnel, les équipes ont également entamé une formation approfondie sur la systémie. Cette approche, qui met l'accent sur la compréhension des interactions entre les individus et leur environnement, s'avère particulièrement pertinente pour travailler avec des publics confrontés à des situations complexes. Cette montée en compétence permet d'enrichir l'analyse des situations et d'affiner les réponses proposées.



De nombreux projets ont été proposés par l'équipe éducative notamment la découverte de l'équitation et de ses émotions au contact de fougueux doubles poneys !

AEMO Odyssée (Bassin Annécien) et AEMO Elan (Arve / Faucigny / Mont-Blanc)

Notre intervention s'inscrit dans le cadre de dispositions législatives issues du CASF et du Code Civil. L'assistance éducative en milieu ouvert est une mesure de protection de l'enfance ordonnée par le juge des enfants. Cette mesure s'exerce à domicile auprès du mineur et de sa famille, 180 mesures nous sont confiées (70 à Elan et 110 à Odyssée).

Les publics accueillis en Action Éducative en milieu ouvert (AEMO) sont souvent confrontés à des situations familiales complexes et dégradées. Les situations traitées trouvent généralement leur origine dans des conflits conjugaux graves, où les enfants deviennent des enjeux de discorde. Ces différends, parfois enracinés dans des ruptures difficiles ou des désaccords sur la parentalité, plongent les enfants dans un climat de tension et d'insécurité affective. Les ressources financières ou sociales n'épargnent pas ces foyers des violences psychologiques, des manipulations ou des blocages communicationnels qui caractérisent leurs conflits. Dans ce contexte, les enfants subissent des pressions qui entravent leur développement et leur épanouissement.

Un autre facteur préoccupant est l'attente prolongée avant la prise en charge. Les situations signalées, parfois depuis plusieurs mois à la Direction Enfance Famille (DEF), se dégradent pendant cette période. Les tensions s'exacerbent, les positions se durcissent, et les souffrances des enfants augmentent, rendant les interventions plus complexes. Malgré tout, certaines familles montrent souvent une volonté de changement, bien qu'elles soient engluées dans des conflits pour lesquels le besoin de médiation et d'accompagnement éducatif est crucial. L'enjeu pour l'AEMO est d'offrir un cadre propice à restaurer des relations parentales équilibrées et de sécuriser les enfants. C'est un défi qui nécessite une écoute fine, une approche personnalisée et une grande réactivité face à des situations parfois urgentes.

Lancer un nouveau service d'Assistance Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) est bien plus qu'un simple projet professionnel. C'est une aventure humaine, marquée par une palette d'émotions : excitation, fierté, doutes, et parfois une pointe d'appréhension. Ce moment unique dans la vie institutionnelle est un véritable rite de passage qui redéfinit les contours d'un engagement collectif en faveur de la protection de l'enfance. Au-delà des enjeux techniques et organisationnels, c'est une expérience profondément humaine.

Créer un nouveau service AEMO, c'est aussi naviguer dans l'inconnu. Les responsables et les équipes doivent jongler avec des émotions contrastées :

- La peur de l'échec, face aux attentes des partenaires, des familles et des magistrats.
- L'impatience de voir le service s'ancrer, trouver sa place dans le paysage local de la protection de l'enfance.
- La fierté de voir un projet collectif se matérialiser, malgré les obstacles.

Ces émotions, bien que parfois intenses, sont le moteur d'un engagement sincère. Elles rappellent à chaque acteur que derrière chaque mesure d'AEMO se trouve un enfant, une famille, une histoire à protéger.

L'intervention en AEMO se déploie à partir du domicile, pour autant nous proposons aussi des activités individuelles et/ou collectives durant les périodes de vacances principalement.



SAHMNA (Sallanches - La Roche Sur Foron - Bonneville)

Le SAHMNA est une structure, autorisée par les services du département, l'arrêté d'autorisation est daté du 1er juillet 2024, La mise en place d'un nouveau centre d'hébergement et d'accompagnement pour 50 jeunes vise à assurer de vraies conditions de prise en charge pour les jeunes reconnus mineurs et isolés.

À la suite de la réception de l'arrêté d'autorisation du département, le service a pu commencer à se structurer et à ouvrir la phase de recrutement.

La période estivale nous a permis de recruter une partie de l'équipe éducative. Ainsi, l'ouverture du collectif de Sallanches au sein de la MFR du Belvédère a pu s'envisager.

Le 16 septembre, l'équipe a été accueillie par la directrice et la cheffe de service. Dès le mardi 17 septembre 8 jeunes sont arrivés puis 6 la semaine suivante.

En fin d'année le service accueille 15 jeunes.

La montée en charge progressive est possible du fait de la location récente de 3 appartements dans le centre-ville de Sallanches, malgré un parc locatif en extrême tension sur le haut de la vallée de l'Arve. La poursuite du déploiement du service se tourne en direction de la mise en place d'un deuxième collectif au sein du lycée de l'ENILV (Ecole nationale des industries lait et viandes) de La Roche-sur-Foron.

Les modalités d'ouverture se doivent d'être conformes au cahier des charges prévues par l'appel à projet, à savoir un accueil de 50 places réparties de la façon suivante :

- 20 jeunes en habitat collectif,
- 30 jeunes en habitat diffus.

La tension du secteur couplée à celle du territoire au niveau des ressources humaines ont pour conséquence la construction d'une équipe hétérogène en termes de qualification : éducateurs formés / éducateurs non-formés et non expérimentés. Un accompagnement managérial de proximité est nécessaire.

Un travail spécifique ciblé sur l'extension des places est en cours : adaptation des locaux, financements, recrutements, logistiques, organisation du service.

Depuis le 6 décembre, les bureaux de la direction et les bureaux administratifs ont pu investir un grand appartement au centre-ville de Sallanches. La localisation est intéressante car davantage en proximité du groupe de vie de la MFR. De surcroît, le service de soutien à la parentalité a pu investir l'appartement adjacent ce qui permet un partage de bureaux et une synergie entre les services.

Dans une perspective à moyen terme, une étude est en cours avec un cabinet d'architecte en vue de l'acquisition de la maison Bellegarde qui, outre le fait d'accueillir des bureaux administratifs et de direction, aurait la superficie suffisante pour accueillir des appartements pour les jeunes MNA.



Les jeunes du SAHMNA découvrent la glisse

Service de Soutien à la Parentalité (Sallanches)

Dispositif créé dans le cadre du CPOM qui a pour objectif :

- De prévenir la rupture des liens familiaux et de favoriser la coparentalité, en aidant les personnes à trouver par elles-mêmes des solutions aux conflits qui les opposent ;
- De favoriser les droits de visite et d'hébergement pour respecter l'exercice du droit de visite permettant de maintenir le lien entre l'enfant et son ou ses deux parents ;
- De favoriser la mise en place d'espaces de médiation pour soutenir le développement des compétences parentales.

Les jeunes concernés sont des jeunes de 14 à 18 ans accueillis à la Maison Bleue pour lesquels le travail en direction des parents rencontre des écueils.

Service jeunes majeurs (Sallanches)

Il s'agit d'un dispositif d'étayage, de soutien et d'accompagnement en milieu professionnel et social par la création d'un statut protégé pour ces jeunes.

Ceci leur permet d'améliorer leurs possibilités de maintien dans l'emploi, dans leur logement et plus largement au niveau social. L'objectif est de soutenir l'inclusion sociale globale en assurant des continuités de parcours post formation professionnelle dans les différents domaines de l'emploi, du logement, de la socialisation, de la santé. L'expérimentation concerne dans un premier temps les jeunes de la MECS (10 jeunes de 16 ans à 20 ans).

Service "Gestion des listes d'attente" (Sallanches)

Dispositif créé dans le cadre du CPOM. L'équipe éducative interviendra à hauteur d'une rencontre par quinzaine auprès de l'enfant et/ou de sa famille dans le cadre des mesures AJJ et AEMO en attente de prise en charge. Notre périmètre d'intervention est le même que celui de l'AEMO Elan et concerne uniquement les mesures en attente adressées par ordonnance à Championnet (Maximum : 40 situations).

Une évaluation globale de la situation sera faite et des contacts réguliers seront pris avec l'environnement proche de la famille (école, PMI, clubs sportifs, familles élargies...) avec pour objectif :

- D'apprécier la situation et d'en faire l'analyse des risques ;
- De définir le rythme des interventions, des entretiens à mettre en œuvre ;
- De communiquer et de prendre attache auprès des partenaires intervenant auprès de la famille ;
- D'informer le magistrat et les services de l'aide sociale à l'enfance de la situation.

Visites en Présence d'un Tiers « Accordage et Maillage » (Sallanches – Saint Julien en Genevois)

La visite en présence d'un tiers prévue à l'article 375-7 du code civil vise à protéger, à accompagner et à évaluer la relation entre l'enfant et son ou ses parents. Elle s'effectue soit en présence permanente du tiers, soit en présence intermittente du tiers.

Le tiers est, dans la mesure du possible, le même pour l'ensemble des visites organisées entre un enfant et son ou ses parents. Cependant, si cela s'avère nécessaire, les visites peuvent être assurées en alternance avec un autre tiers. « *Sauf dispositions contraires prévues par la décision judiciaire, la visite s'effectue dans un lieu préalablement déterminé par la personne physique ou morale à qui l'enfant est confié en concertation avec le tiers et, conformément aux dispositions des articles L. 223-2 et L. 223-4, avec le mineur et ses représentants légaux* ».

Nous réalisons 5400 mesures par an pour l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

Au cours de l'année écoulée, les visites en présence d'un tiers ont connu des évolutions significatives, portées par des avancées dans plusieurs domaines clés. Tout d'abord, la stabilité des équipes a joué un rôle déterminant. Le maintien d'un effectif cohérent et engagé a permis d'assurer une continuité dans l'accompagnement des familles, favorisant des relations de confiance et une prise en charge qualitative. Cette stabilité a également été un levier pour une montée en compétence notable des professionnels.

Championnet dans l'Oise

L'IMPro Jean Nicole (Chevrières)

L'Institut Médico-Professionnel « Jean Nicole » dispose de 64 places réparties ainsi, 34 places en internat de semaine et 30 places en semi-internat, pour accueillir des jeunes âgés de 14 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Son action tend à assurer l'intégration des jeunes dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle. Ainsi, l'I.M.Pro propose aux adolescents et jeunes adultes qu'il accompagne une prise en charge globale, éducative, pédagogique et thérapeutique dans une structure de dimension moyenne, à taille humaine.



L'atelier percussion de l'IMPro au festival la Main dans le Chapeau aux Andelys

L'I.M.Pro est un établissement bien implanté dans le département de l'Oise à 15 kilomètres de Compiègne et 50 kilomètres de Beauvais. L'établissement est situé en zone rurale dans le village de Chevrières qui compte 1700 habitants. Chevrières est situé à 4 kms du péage de l'autoroute du nord (A1), Paris est distant de 65 kms. Le village bénéficie également d'une gare sur la ligne Paris/Gare du Nord – Creil – Compiègne – Noyon, ce qui facilite le déplacement des adolescents en provenance d'une partie du département et orientés vers l'I.M.Pro par la Commission Départementale pour les Droits et l'Autonomie de la Personne Handicapée (C.D.A.P.H) de l'Oise.

L'année 2024 a été marquée par la signature d'un CPOM socle le 02/04/24, rétroactif au 01/01/24 sans dialogue avec l'ARS, le poste de responsable du pôle médico-social de l'Oise étant vacant. Notre seul interlocuteur a donc été le gestionnaire du pôle.

Toutefois, dans le cadre du plan des 50 000 solutions et de la transformation de l'offre médico-sociale annoncée lors de la conférence du handicap de 2023, une première grande réunion a eu lieu dans l'Oise, le 23 mai 2024, au cours de laquelle, Monsieur Chevalley, directeur de l'offre médico-sociale pour l'ARS HdF a annoncé être ouvert et disponible aux propositions des établissements.

Dans ce cadre-là nous avons donc fait 3 propositions à l'ARS hors appel à projet :

- Une équipe mobile médico-sociale sur le plateau picard (territoire dépourvu d'établissement) pour proposer des interventions d'appui :
 - aux collèges du territoire (classes ordinaires et ULIS),
 - aux autres établissements d'enseignement (lycées professionnels, MFR...)
 - aux établissements relevant de l'ASE (foyers, MECS, lieux de vie...)
 - aux structures qui en font la demande.

L'équipe mobile envisagée aurait pu aussi intervenir auprès d'une famille en difficulté (voire auprès d'une famille d'accueil si la demande émanait des services de l'ASE) pour un étayage de la parentalité

en s'appuyant sur les compétences déjà existantes de ces familles. Ces interventions devaient soutenir les équipes pédagogiques ou éducatives et les familles dans l'appréhension et la compréhension des problématiques liées au handicap.

L'ARS n'a pas suivi cette proposition.

- La diminution de la capacité d'accueil de l'internat au profit d'une augmentation conséquente de l'externat.

Le 24 mai 2024, au cours de la visite / portes ouvertes de l'IMPro à destination des jeunes et familles, inscrits sur la liste d'attente Via trajectoire (le logiciel de suivi de la MDA), nous avons constaté la forte diminution des candidatures de jeunes pour l'internat, et donc notre incapacité à répondre aux attentes d'accueil dans le respect du cadre réglementaire alors en vigueur.

Nous constatons que 42.5% des jeunes de la file active 2024 vivent avec un TSA. L'accueil en collectivité en journée et en soirée est complexe pour ces jeunes. L'externat ou l'internat à temps très partiel est la modalité d'accompagnement la mieux préconisée pour eux.

L'ARS nous a rapidement suivi sur ce projet avec une réponse positive pour transformer 6 places d'internat en 10 places d'externat à moyens constants à compter du 01/10/24.

- La création de places SESSAD.

Avec la parution du décret le 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS, nous avons invité la responsable du pôle médico-social de l'ARS à visiter l'IMPro le 17/10/2024 afin de lui soumettre la proposition de déployer des modalités d'accompagnement sous d'autres formes que celles proposées par notre établissement, et dans une tranche d'âge élargie à celle de notre autorisation actuelle afin de soutenir la scolarisation en amont de l'IMPro et soutenir les projets de sortie.

L'ARS nous encourage à réfléchir rapidement à un projet de SESSAD axé sur l'accompagnement des jeunes dits à double vulnérabilité (handicap et protection de l'enfance).

Focus IMPro Jean Nicole

Chaque région est dotée de bâtiments historiques (Julien Bernard, le Ker, Jean Nicole) qui ont marqué l'action sociale des salariés engagés dans des projets d'accompagnement d'une population fragilisée.

Si ce n'est jamais facile d'entretenir les vieilles bâtisses, celles-ci racontent aussi l'histoire. Ces dernières années, les jeunes ont pu aller en Bretagne en 2023, à Megève en 2024.



Championnet dans le Finistère

Pôle Enfance

Un Comité de Pilotage (COFIL) pluridisciplinaire SESSAD/IME a été mis en place en juin 2024 et ses membres ont pu rencontrer les autres établissements du sud du département - Quimperlé, Concarneau, Le Relecq Kerhuon et Briec - dont les agréments IME et SESSAD ont déjà fusionné sous une seule autorisation de fonctionnement. Le groupe a ensuite pu suivre une formation de 2 jours sur le thème de la transformation de l'offre du médico-social et le passage en dispositif intégré.

Le projet est ambitieux mais réaliste : la première étape concrète sera la fusion des agréments SESSAD et IME en une autorisation unique, puis l'emménagement de l'équipe SESSAD au sein des locaux IME à la fin du bail actuel, en janvier 2026.

Les dispositifs intégrés sont des structures territoriales visant à instaurer une dynamique collaborative entre les acteurs locaux, dans le but de simplifier les parcours de vie des personnes en situation de handicap, notamment pour les situations les plus complexes, grâce à la méthode d'intégration. Ils contribuent notamment à améliorer la visibilité de l'organisation territoriale, favoriser la co-responsabilité des acteurs impliqués et garantir la coordination des parcours complexes. Ces dispositifs s'inscrivent dans la démarche « Réponse accompagnée pour tous », qui a pour objectif de garantir la continuité des parcours des personnes en situation de handicap.

L'IME La Clarté (Quimper - Kerlaz)

Créé en 1967 l'IME La Clarté est agréé pour l'accueil de 105 jeunes présentant un trouble du développement intellectuel et des troubles associés.

L'IME est composé de deux services :

- la SEES, située à Quimper, pour le 6 -15 ans et
- la SIPFPro, située à une vingtaine de kilomètres à Kerlaz, pour les 15-20 ans

La SEES - Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé - propose à tous les jeunes accueillis, âgés de 6 à 15 ans, un accompagnement global adapté à leurs besoins. Ses finalités sont le développement de compétences sociales et scolaires, le travail d'apaisement personnel et relationnel et la remobilisation pour une inscription dans les apprentissages pédagogiques et éducatifs autour de projets.

La SIPFPro – Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle – accompagne les jeunes vers une vie adulte épanouie. Elle a la volonté de mettre l'accent sur un accompagnement individualisé au sein du collectif. La SIPFPro propose des ateliers techniques d'initiation professionnelle :

- espaces verts /aménagement paysager
- cuisine de collectivité
- hôtellerie, entretien des locaux
- blanchisserie
- un atelier « petites mains » proposant des activités de type sous-traitance.

Un internat de 20 places, localisé à Quimper, complète le dispositif SIPFPro.

Cette année encore, il y a eu beaucoup de demandes d'admission pour des jeunes arrivant au bout d'un parcours ULIS collège et pour lesquels une orientation vers un IME est nécessaire. Afin de répondre à leurs besoins de prise en charge globale au sein de la SEES, nous avons décidé d'admettre davantage de jeunes relevant du groupe des adolescents (13-14 ans). Cette année, nous avons donc 15 jeunes qui vont se préparer au passage vers la SIPFPro. Afin d'éviter un passage massif en septembre, nous avons prévu des passages en cours d'année, ce qui est tout nouveau pour nos services.

En début d'année scolaire, les groupes éducatifs de la SIPFPro ont fait peau-neuve puisque dans un premier temps ils ont été rebaptisés « à la bretonne ».

Au palmarès des nouveaux noms nous avons :

- Yaouank, ancien Groupe Accueil

- Startijenn, ancienne Section Thérapeutique
- Distremen, ancien Atelier Alterné
- Glazik, ancien Pen ar Steir.

Cette nouvelle dénomination préfigure leur installation dans leurs nouveaux locaux sur le site du Vieux Châtel à Kerlaz à partir de janvier 2025.



La nouvelle salle à manger



La nouvelle unité pédagogique

Les passerelles entre le SESSAD et l'IME se voient également renforcées avec l'arrivée d'une coordinatrice de parcours IME/SESSAD et l'affectation d'une cheffe de service comme responsable de service au SESSAD et de la SEES. Ce rapprochement accompagne le travail de mise en œuvre du décret sur les dispositifs intégrés qui viendra fondre en une seule structure l'IME et le SESSAD.

Le SESSAD 29 (Quimper)

Depuis sa création en 1991, le SESSAD propose un accompagnement, sur les lieux de vie du jeune, et en lien avec les parents, les enseignants et les partenaires, à des enfants et jeunes adultes âgés de 6 à 20 ans présentant un trouble du développement intellectuel.

L'ensemble des professionnels du SESSAD s'emploie à travailler en étroite collaboration afin d'apporter un regard pluridisciplinaire dans l'élaboration du projet individualisé, tant sur le plan social, médical, psychologique, scolaire et/ou professionnel.

Le SESSAD intervient sur la partie Sud-Ouest du département du Finistère.



Le SESSAD est agréé pour accompagner 45 jeunes.

Depuis septembre 2022, à la suite de la formation collective sur le projet individualisé et en lien avec l'évaluation de la qualité de nos établissements prévue pour 2026, un groupe de travail a été constitué. Ce groupe, composé de représentants des équipes pluridisciplinaires de l'IME et du SESSAD, a eu pour mission de rédiger une nouvelle procédure pour l'élaboration des Projets Individualisés d'Accompagnement (PIA).

L'objectif visé était double ; à savoir modéliser un nouveau processus d'élaboration mais également un nouveau modèle de document PIA commun à la SEES, à la SIPFPro et au SESSAD.

La réflexion a abouti à la rédaction d'une procédure nouvelle qui sera appliquée dès 2025 – et qui a d'ailleurs déjà pu être expérimentée fin 2024 sur certains services.

Nous nous éloignons désormais du modèle « réunions de synthèse - PIA - retour après-synthèse » où les équipes échangent et proposent aux familles des modalités de prise en charge ou d'accompagnement, pour tendre vers un fonctionnement plus axé sur l'auto-détermination du jeune, une évaluation objective de ses besoins et une véritable co-construction de son projet. Ainsi, sur la base d'un référentiel d'évaluation des besoins, des réunions préparatoires permettront un échange entre tous les professionnels intervenant auprès de l'enfant, tant en interne qu'avec les partenaires extérieurs, y compris les familles d'accueil, en ayant pour objectif d'élaborer des pistes de travail, chaque professionnel présentant sa contribution possible aux objectifs envisagés.

La réunion de projet, qui se tiendra obligatoirement en présence du jeune et des titulaires de l'autorité parentale sera, quant à elle, l'occasion de fixer les objectifs et les moyens retenus pour y parvenir.

Focus SESSAD 29

Un groupe danse, encadré par un animateur extérieur d'une association Quimpéroise, a profité à un groupe de 10 jeunes. Ce groupe de danseurs a participé au festival *Entrendanse* en juin 2024 !



Pôle Adulte

Le SAVS (Plonéis)

L'Association Championnet a repris en 2013 la gestion du SAVS. Ce service accompagne, sur notification de la MDPH, des adultes en situation de handicap psychique et capables d'une relative autonomie.

Ils vivent dans leur logement et les professionnels du SAVS leur proposent un accompagnement à la vie sociale : maintenir ou restaurer les liens familiaux, sociaux et professionnels, accéder à un parcours de soins, et faciliter leur accès aux services proposés par la collectivité.

La particularité du SAVS Plonéis et qu'il est rattaché à une résidence – Le Poulvic – de 25 appartements dont l'association Championnet est gestionnaire.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) est un dispositif médico-social destiné aux adultes en situation de handicap, vivant de manière autonome mais ayant besoin d'un soutien pour gérer leur quotidien (démarches administratives, gestion financière, réinsertion professionnelle, gestion du logement, socialisation, etc.).

L'équipe d'accompagnants (3 personnes) propose un accompagnement individualisé et collectif.

En 2024 nous avons mis en place un système de référence unique : chaque personne suivie par le SAVS a un référent unique qui est son interlocuteur privilégié. Cela permet de mettre en place une relation de confiance, un meilleur suivi des objectifs du projet et un soutien plus actif dans les démarches.

Ce changement a pu questionner l'équipe qui s'interrogeait sur le risque de se sentir isolé lors d'une situation complexe ; il n'en est cependant rien grâce aux réunions d'équipe pluridisciplinaire hebdomadaires.

2024 a aussi été marquée par trois départs, simultanément du SAVS et de la résidence Le Poulvic, vers le logement ordinaire sans besoin d'accompagnement.

L'ESPO (Quimper)

Les Etablissements et Services de Pré Orientation (ESPO) sont destinés aux personnes reconnues travailleurs handicapés rencontrant des difficultés d'insertion ou de réinsertion dans le monde du travail. Leur mission consiste à accompagner ces personnes dans la définition de leur projet professionnel, que ce soit en milieu ordinaire ou protégé, et à soutenir la mise en œuvre concrète de ce projet. A l'origine spécialisé dans l'accompagnement de personnes avec un handicap psychique, l'ESPO Championnet est désormais généraliste et soutient les personnes avec tous types de handicap. Les ESPO collaborent étroitement avec divers partenaires locaux tels que les MDPH, Cap emploi, France Travail, les centres de formation, ainsi que des entreprises partenaires au niveau départemental. Au sein des ESPO, des spécialistes apportent conseils et accompagnement pour aider le bénéficiaire à définir son projet professionnel.

En 2024 nous avons travaillé avec l'ESPO de Brest, géré par l'association LADAPT, à la rédaction d'une convention avec la MDPH 29. Cette convention organise et formalise les collaborations entre les associations LADAPT et Championnet pour leurs services ESPO et UEROS et la MDPH, concernant les parcours d'accompagnement à visée socio-professionnelle. Elle permet également de réaliser, sur demande de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, des évaluations préliminaires de courte durée à un éventuel parcours de réadaptation professionnelle « Prestations courtes Evaluation Conseil » sans notification MDPH préalable.

A fin 2024 cette convention a été signée par LADAPT et la MDPH et doit nous être transmise avant d'être soumise à signature de l'ARS.

L'Emploi Accompagné (Quimper)

Le dispositif d'emploi accompagné est mis en place dans le cadre d'une convention annuelle avec LADAPT qui reçoit le financement. L'Emploi Accompagné conventionné est un dispositif financé par l'Etat, par l'intermédiaire des Agences régionales de santé (ARS), l'Agefiph et du FIPHFP. Sa mise en œuvre est totalement gratuite pour les personnes qui en bénéficient, ainsi que pour leurs employeurs. C'est un accompagnement médico-social à visée d'insertion professionnelle qui permet l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi en milieu ordinaire de travail. L'emploi accompagné est envisagé sur le long terme afin d'assurer la sécurisation des parcours professionnels.

Ce dernier est mobilisé en complément des services, aides et prestations existants (Cap emploi, France Travail, dispositifs locaux etc.) pour les personnes qui ne trouvent pas, dans l'offre existante, une réponse adaptée à leur problématique. Les services du dispositif d'emploi accompagné peuvent bénéficier à tous les employeurs et, dès l'âge de 16 ans, aux travailleurs handicapés nécessitant un accompagnement médico-social pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

La chargée d'insertion en emploi accompagné (job coach) assure actuellement 22 suivis et une vingtaine de co-références avec d'autres job coach du nord Finistère.

En 2024 il y a eu 2 départs du dispositif.

Les notifications « emploi accompagné » sont beaucoup plus importantes sur le sud Finistère que sur notre territoire d'intervention. Le dispositif a vocation à se développer encore mais il est fort probable que les moyens soient mis sur le nord du département.

Le Chantier Insertion Jeunes (Quimper)

Les chantiers d'insertion proposent un accompagnement et une activité professionnelle aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. La mise en situation de production collective favorise une (re)mobilisation personnelle et professionnelle, une découverte des métiers, un (ré)apprentissage à la vie professionnelle, permettant une approche du marché de l'emploi.

Le chantier d'Insertion assure un encadrement technique mais également un accompagnement socioprofessionnel adapté à la situation de la personne. Les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'un Contrat à Durée Déterminée d'Insertion.

Le chantier insertion jeunes Championnet embauche neuf jeunes, de moins de 26 ans, en CDDI à temps partiel d'une durée de 8 mois renouvelable. Ils sont orientés vers le chantier d'insertion par France travail ou Cap emploi. Nous leur proposons un support de travail en espaces verts, bois de chauffage et, depuis peu, peinture en bâtiment.

Cette année les jeunes du chantier ont élaboré une présentation du chantier.

Hormis l'absentéisme, tous les postes en CDI sont pourvus à la limite de nos possibilités. En effet, malgré une capacité officielle de 10 places nous ne pouvons pas contractualiser plus de 9 CDDI à temps partiel (25h hebdo) simultanément par manque de place dans nos véhicules.

En 2024, neuf contrats ont pris fin et 9 ont été signés. La moyenne d'âge est de 21.2 ans (âge mini : 18, âge maxi : 25) avec 90% d'hommes.

Deux activités complémentaires à l'activité d'origine Espaces Verts ont été testées : bois de chauffage et peinture. Ces activités complémentaires, qui n'ont pas pour objectif de remplacer l'activité historique, ont plusieurs intérêts :

- Découvrir d'autres activités que l'entretien des espaces verts.
- Observer et développer d'autres compétences : dextérité, patience, persévérance, capacités physiques...
- Réaliser un travail en intérieur lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas le travail extérieur.
- Compenser l'activité en espaces verts lors des périodes creuses.
- Attirer davantage de femmes qui, d'après leurs retours, apprécient particulièrement l'activité peinture et qui trouvent peu d'activités susceptibles de répondre à leurs centres d'intérêts.

Ces chantiers sont réalisés pour d'autres services de Championnet, ce qui permet aisément à l'encadrant technique d'adapter ses plannings hebdomadaires en fonction des chantiers espaces verts et des conditions météorologiques.

L'encadrant technique adapte par ailleurs ses consignes en fonction des capacités individuelles et du parcours de chaque jeune sur le chantier (ex : capacité physique pour le bois de chauffage).

Les partenariats entretenus par le CPP (Cummins, Sillery, Kan Ar Mor, EPSM, Ville de Quimper, APAC29...) permettent d'avoir des lieux de stage facilités et des sorties positives régulières vers le travail dans ces entreprises.

Entreprise adaptée : L'APAC 29 (Lothey)

L'association Championnet détient des parts sociales de la SARL l'APAC 29 qu'elle a créée en 1991. Bien que juridiquement distincte de l'association, l'APAC 29 contribue à la réalisation des orientations de l'association dans le domaine de l'emploi.



1991 : l'association Championnet crée l'Atelier Protégé de l'Association Championnet (APAC) à Lothey (29) qui fabrique des palettes. La structure est prévue au départ pour l'emploi des jeunes issus des IME de l'association puis ouverte aux adultes en démarche de réinsertion.

Les salariés actuels (sous CDI majoritairement) sont des personnes fragilisées, en reconversion, souvent après un chômage longue durée. La mission confiée par l'Etat est l'embauche des personnes

les plus éloignées de l'emploi, selon des critères définis par le Service Public de l'Emploi (France Travail et Cap Emploi). La nouvelle consigne donnée aux entreprises adaptées est d'employer 55 à 75 % de personnes en situation de handicap (reconnues par la MDPH) au lieu de 80 % avant. Dans les faits, l'APAC 29 emploie moins de jeunes déficients que d'adultes en échec professionnel qu'il faut remettre au travail.

L'APAC 29 perçoit une subvention « au poste », en fonction des heures effectuées par personne, versée sous forme forfaitaire. Cette subvention représente environ 15 % du chiffre d'affaires.

Un accompagnant socio-professionnelle (assistante sociale) travaille dans l'entreprise 1 journée par semaine.

En 2011 l'APAC 29 investit dans une scierie. L'entreprise consomme 14 000 m3 de grumes et produit 6 000 m3 de sciages dont 85 % sont auto-consommés pour la production de palettes. L'essence majoritaire est l'épicéa avec 80 % des volumes. Les 20 % restant sont des achats d'opportunités répartis entre le peuplier et divers conifères.

En 2024, alors que le gérant de l'APAC exprime certaines difficultés liées à la singularité de cette organisation au sein de la « galaxie » Championnet, le Conseil d'Administration de l'association décide de renforcer sa présence et son appui en s'investissant plus explicitement dans le suivi de la gouvernance et le développement stratégique. C'est ainsi qu'est créé en son sein un comité APAC réunissant 5 administrateurs, dont les présidents de l'association Championnet et Vivre, le directeur général et le gérant de l'APAC 29. Ses missions sont les suivantes :

	ATTENTES	OBJECTIFS
Gouvernance	Sortir d'une forme d'isolement	Partager l'analyse de l'environnement et l'évolution de l'activité en perspective.
		Échanger sur les orientations stratégiques (investissements à court, moyen et long terme).
		Interroger l'organisation.
		Accompagner les décisions.
	Sécuriser l'avenir de l'entreprise	Prévoir un plan de continuité.
	Incarner la marque employeur	Représenter les propriétaires de l'entreprise et en être le relais : <ul style="list-style-type: none"> - auprès du gérant - auprès du personnel (si besoin) - auprès des partenaires (si besoin)
Gestion	Instaurer un contrôle des associés	Renforcer les fonctions supports : <ul style="list-style-type: none"> - analyse gestion, finance - formation - accompagnement socio-professionnel
	Soutenir la gestion RH	Appui au recrutement (cadres intermédiaires). Aide au Droit du Travail.
Communication	Mieux s'inscrire dans l'association Championnet.	Remettre du lien au sein des activités Championnet en Finistère (APAC + Pôle 29)
	Faire connaître l'entreprise APAC dans Championnet	Valoriser la vie de l'entreprise

Ainsi, le comité a-t'il entériné le choix d'acquérir, sur le site de Ty Hémon, des locaux industriels, permettant ainsi à l'APAC 29 de développer son activité et d'améliorer sa productivité. Les associations Championnet et Vivre ont co-financé l'acquisition de ces nouveaux bâtiments. Cette nouvelle situation, qui interviendra début 2025, est prometteuse et donne des perspectives à cette entreprise soumise aux aléas économiques.



Le site de l'APAC 19 à Lothey

Les coordonnées des établissements

OISE

IMPRO JEAN NICOLE

Directrice : Fanny ROZIER
231, rue de Compiègne
60710 Chevières
Tél : 03.44.41.44.22

Admission : Adolescents de 14 à 20 ans, en situation de handicap, résidant dans le département de l'Oise.

Capacité d'accueil : 64 places au total, soit 30 garçons et filles dans le cadre de l'internat et 34 en semi-internat.

PARIS

FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

Directrice : Laila ZAIR BENDAOUD
16, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
Tél : 01.42.29.09.27

Admission : Accueil jeunes gens et jeunes filles, de 18 à 25 ans, exerçant une activité salariée ou en cours de formation rémunérée.

Capacité d'accueil : 162 logements.

CHAMPIONNET LOISIRS

Responsable : Françoise KOVACIC
14-16, rue Georgette Agutte - 75018 Paris
Tél : 01.42.29.88.00
Activités de loisirs, environ 300 participants.

ESAT MÉNILMONTANT

Directeur : Paul BERTHON
40, rue des Panoyaux - 75020 Paris
Tél : 01.47.97.80.62
L'ESAT accueille 153 travailleurs en situation de handicap afin de développer leurs capacités d'intégration par le travail.

CAJ MENILMONTANT

Directeur : Paul BERTHON
40, rue des Panoyaux - 75020 Paris
Tél : 01.47.97.80.62
Le CAJ a un agrément pour accueillir 35 adultes en situation de handicap, reconnus inaptes au travail même en milieu protégé, sans troubles graves du comportement.

ESAT DE LA BIEVRE

Directeur : Alexis GIMBERT
37 rue Louise Weiss - 75013 Paris
Tél : 01.44.24.94.14
L'ESAT de la Bièvre accueille 67 travailleurs en situation de handicap psychique afin de

développer leurs capacités d'intégration par le travail.

FINISTÈRE

IME LA CLARTE

Directrice : Nelly BOUDOUL
23, allée Louis Bouguennec – Prat ar rouz
29000 Quimper
Tél : 02.98.92.41.12

Admission : Enfants, originaires du Finistère, en situation de handicap de 6 à 20 ans.

Capacité d'accueil : 105 places au total, dont 20 places en internat, 85 places en semi-internat.

SESSAD 29

Directrice : Nelly BOUDOUL
50, rue du Président Sadate – Aile Sud – Bât A
- 29000 Quimper
Tél : 02.98.54.73.00

Admission : Accompagnement d'enfants et d'adolescents de 0 à 20 ans en situation de handicap.

Capacité d'accueil : 45 places.

CENTRE PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Directrice : Nelly BOUDOUL
4, rue Hent Glaz - 29000 Quimper
Tél : 02.98.90.21.63

L'ESPO (établissement et service de pré-orientation), accueille 8 personnes adultes en situation de handicap psychique orientées par la MDPH.

Le chantier d'insertion, embauche et accompagne 10 jeunes adultes de 18 à 26 ans en recherche d'emploi et orientés par la Mission Locale.

L'Atelier d'insertion accompagne 8 personnes souhaitant bénéficier d'une remobilisation socio-professionnelle et vivant des minima sociaux avec une notification RQTH.

SAVS CHAMPIONNET

Directrice : Nelly BOUDOUL
16, rue Flora Tristan – 29710 Ploneïs
Tél : 02.98.97.00.16

Le SAVS Championnet a pour mission de favoriser l'insertion et le maintien en milieu ordinaire de vie de personnes en situation de handicap. Le service a un agrément pour 25 personnes.

SARL APAC 29 (établissement associé)
Entreprise adaptée – Scierie, palettes
bois, emballages
Gérant : Gwénaél TANGUY

ZA de Ty Hémon – 29190 Lothey
Tél : 02.98.73.36.78
Nombre de salariés : 47

HAUTE SAVOIE

DIRECTION TERRITORIALE :

Directeur : Olivier CHARDON

IME LE CHALET SAINT ANDRE

Directeur délégué : François ROSSI
316, Route du Villaret - 74120 Megève
Tél : 04.50.21.17.45

Admission : jeunes de 10 à 20 ans en situation de handicap.

Capacité d'accueil : 43 places en internat et 17 en semi-internat.

SESSAD GENEVOIS

Directeur délégué : Stéphane BUFFET
2, rue de la Paix - 74100 Annemasse
Tél : 04.50.04.64.55

Admission : jeunes en situation de handicap.

Capacité d'accueil : 43 places

SESSAD HAUTE-VALLEE

Directeur délégué : François ROSSI
365, rue Emma Lanche - 74700 Sallanches
Tél : 04.50.18.06.65

Admission : jeunes en situation de handicap.

Capacité d'accueil : 28 places

MECS – LA MAISON BLEUE

Directrice déléguée : Nora SELLATNIA
225, Avenue de Genève - 74704 Sallanches
Tél : 04.50.58.58.65

Admission : jeunes en internat confiés par la Direction de la Protection de l'enfance.

Capacité d'accueil : 12 places

CFPH – LE CHAMPIONNET

Directrice déléguée : Nora SELLATNIA
1260, Avenue André Lasquin
74700 Sallanches
Tél : 04.50.7.95.65

Admission : de 14 à 21 ans résidant en Haute-Savoie.

Capacité d'accueil : 22 places.

ACCUEILS DE JOUR ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE

L'ENVOL et TEMPO

Directrice déléguée : Nora SELLATNIA
193, avenue de Genève - 74700 Sallanches
Tél : 04.50.47.95.65

Admission : jeunes confiés par la Direction de la Protection de l'enfance.

Capacité d'accueil : 36 places

ACCUEIL DE JOUR JUDICIAIRE TREMPLIN

Directeur délégué : Stéphane BUFFET
Résidence les Contemporaines
10 Lotissement le Chesnay
74160 Saint Julien en Genevois
Tél : 04.26.78.68.37

Admission : jeunes confiés par la Direction de la Protection de l'enfance.

Capacité d'accueil : 24 places

SAHMNA

Directrice déléguée : Emilie BETOURNE
86 rue du Mont Joly - 74700 SALLANCHES
Tél. : 04 28 28 38 16

Admission : jeunes confiés par la Direction de la Protection de l'enfance.

Capacité d'accueil : 50 places

DITEP « LE HOME FLEURI »

Directeur délégué : Cyril VILLE
115, Route du Quart-Denier
74130 Mont Saxonnex
Tél : 04.50.96.90.55

Admission : jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Capacité d'Accueil (SESSAD TCC) : 77 places

CMPP ALFRED BINET

Directeur délégué : Stéphane BUFFET
2, Place du porte bonheur
74100 Ville-la-Grand
1, rue Georges Martin - 74000 Annecy
9, Chemin Jean Moynat
74200 Thonon-les-Bains

Les CMPP permettent à chaque enfant de profiter au mieux de ses propres ressources et de s'adapter favorablement au milieu qui l'environne.

Le Glossaire

AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert (H avec Hébergement)
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AJA	Accueil de Jour Administratif
AJJ	Accueil de Jour Judiciaire
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
CAJ	Centre d'Activités de Jour
CAMSP	Centres d'Action Médico-Sociale Précoce
CD	Conseil Départemental
CDAC	Comités Départementaux de l'Association Championnet
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CFPH	Centre de Formation Professionnelle Hôtelière
CIM	Classification Internationale des Maladies
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMPP	Centre Médico-psycho-pédagogique
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPP	Centre Pédagogique et Professionnel
CREAI	Centre Régional d'études, d'actions et d'informations
CSE	Comité social et économique
DEF	Direction Enfance Familles
DITEP	Dispositif Intégré des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques
DYS	Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
EMAS	Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
ESAT	Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail
ESPO	Établissement et Service de Pré-Orientation
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FRE	Fonds de Roulement d'Exploitation
FRI	Fonds de Roulement d'investissement
FRNG	Fonds de Roulement Net Global
FSCF	Fédération sportive et culturelle de France
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GEPP	Gestion des emplois et parcours professionnels
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse
IME	Institut Médico-Éducatif
IMPro	Institut Médico-Professionnel
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
ITEP-Pro	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique Professionnel
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MDA	Maison départementale de l'autonomie
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MFR	Maison Familiale Rurale
MNA	Mineurs non accompagnés
PAI	Plan d'aide à l'investissement
PCPE	Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées
PCO	Plateforme de coordination et d'orientation
PMI	Protection Maternelle et Infantile
QVT	Qualité de vie au travail
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous

RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAHMNA	Service d'hébergement et d'accompagnement pour mineurs non accompagnés
SAVS	Service d'accompagnement à la Vie Sociale
SEES	Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SERAFIN PH	Services et Établissements - Réforme pour une Adéquation des financements aux parcours des Personnes Handicapées
SESSAD	Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
SIPFPro	Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
TDAH	Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
TDI	Trouble du développement intellectuel
TSA	Trouble du Spectre de l'Autisme
TND	Troubles du neurodéveloppement
ULIS	Unité Locale d'Inclusion Scolaire
URFJT	Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs
VPT	Visite en Présence d'un Tiers



La plage de Trezmalaouen